

"LA FEMME DANS L'INDUSTRIE AU CANADA"

par:

Denise Lanoix

B.A. de l'Université d'Ottawa, Ont.



Thèse soumise en vue de l'Obtention de
la Licence en Sciences sociales (M.A.)
de l'Université d'Ottawa.

Ottawa, juin, 1944.

UMI Number: EC55673

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55673
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

TABLE DES MATIERES

	page
Introduction	1
Chapître Premier: l'Industrie	3
1. Sa définition	3
2. Ses divisions	5
3. Classification des industries	7
Chapître deuxième: Un peu d'histoire	10
1. Les pionnières de la Nouvelle- France	10
2. Oeuvre de Mme. de Repentigny	12
3. Chez nos ancêtres	14
A. Industrie agricole	15
B. Petites industries domestiques	16
Chapître troisième: Les temps modernes	20
1. La révolution industrielle	21
2. La femme dans le mouvement d'industrialisation	25

	page
Chapître quatrième: La législation et le travail féminin	34
1. Salaires minima	35
2. Heures de travail	41
3. Conditions de travail	47
Chapître cinquième : La femme danx les industries de guerre	51
1. Position du problème	51
2. Des statistiques et des faits	57
3. Conséquences du travail de guerre ..	60
A. sur la femme	60
B. sur la famille	66
C. sur la société	74
Chapître sixième: Pour remédier à la situation	79
1. Campagnes pour le retour de la mère au foyer	79
2. Une législation idéale	84
3. Nos espérances	86
A. Service social industriel	86
B. Action catholique	90
C. Artisanat	91
Conclusion	94
Bibliographie	96

INTRODUCTION -

La question du travail de la femme est certes loin d'être nouvelle. il suffira de jeter un coup d'oeil sur l'histoire du travail à travers les siècles pour nous convaincre que la femme n'a pas échappé à la loi universelle du travail; de tous temps les femmes ont travaillé et parfois aussi durement, aussi longuement que leurs compagnons du sexe opposé.

Dans les temps anciens, à l'époque héroïque des pionniers, la femme a peut-être joué un rôle plus important que celui de l'homme dans la production des biens indispensables à la survivance de la famille, soit par l'agriculture, soit par l'artisanat, les hommes ayant charge, à ces époques de défendre les territoires acquis ou de pousser plus loin leurs découvertes. Et pour remonter plus haut, "ce fut même dans les sociétés les plus primitives que les femmes monopolisèrent le plus exclusivement la production des objets nécessaires à la vie: dans les peuplades africaines, aujourd'hui encore, la production agricole est souvent un domaine réservé à l'activité féminine, tandis que c'est aussi la femme qui tisse les vêtements, tresse les nattes et les tentures et, en somme, fournit ainsi au foyer les biens suffisant à l'existence simplifiée de ces peuplades. Dans les sociétés civilisées elles-mêmes, tant que

ces sociétés ont vécu sous le régime de l'économie familiale, où la plupart des biens de consommation nécessaires aux groupes familiaux étaient produits par chacun d'eux, ce sont les femmes qui, à l'intérieur du foyer, en ont été, par excellence, les productrices. Il y a quelques générations encore, nos aieules, aidées des femmes de la famille, ont filé, tissé et cousu leurs trousseaux. Elles ont pétri et cuit le pain, elles ont salé le porc, elles ont sinon semé, du moins récolté et séché les légumes et les fruits de conserves qui ont nourri le ménage pendant les mois d'hiver. Elles ont été vraiment les pourvoyeuses d'une grande part des produits utiles à la consommation familiale. Peu à peu, ces travaux leur ont échappé. La production industrielle s'est substituée à la production artisanale. La fabrique, l'atelier collectif ont peu à peu libéré les femmes des tâches auxquelles elles s'appliquaient précédemment..." 1.

"Cette révolution formidable de l'organisation sociale, la substitution de l'économie industrielle à l'économie familiale, entraîna comme conséquence inévitable la transformation de la ménagère en ouvrière salariée; la mère de famille, la fille de la maison, de productrices non payées, durent, par stricte nécessité, devenir des travailleuses rémunérées, dont le gain pourra

1. Emile Bouvier, s. j., Le travail féminin à l'usine et l'effort de guerre. p. 7.

grossir les ressources familiales et permettre de faire face à des besoins multipliés." 1.

C'est l'histoire de cette "révolution formidable de l'organisation sociale" qui fera l'objet de notre étude sur "La femme dans l'industrie au Canada".

CHAPITRE I

L'Industrie

Sa définition - ses divisions - classification des diverses industries.

Avant de déterminer quelle place occupe la femme dans notre industrie canadienne, il convient d'établir clairement ce qu'il faut entendre par l'industrie, quelles en sont les principales divisions. Le "Nouveau Dictionnaire d'Economie politique" par M. Léon Say, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, et le "Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels" de E.O. Lami nous fourniront tous les renseignements.

Pris dans un sens strictement scientifique, le mot "industrie", en économie politique, désigne l'ensemble des entreprises de toute sorte dont l'objet immédiat est de produire ou de faire circuler la richesse.

1. Revue internationale du travail, vol. xxvii n.4, avril 1933

Il a donc une portée très large, évoquant à la fois les innombrables combinaisons qu'engendre, dans nos sociétés, la division du travail directement productif. Néanmoins, on voit qu'il ne comprend pas dans son acception toutes les professions, car nous excluons de cette définition toutes celles qui n'ont sur la production des richesses qu'une influence indirecte plus ou moins lointaine, comme celles de l'avocat, du médecin, du professeur, de l'artiste, du savant, du fonctionnaire public et d'une façon générale, toutes les professions dites libérales; de ceux qui les exercent, l'économiste ne dira pas qu'ils sont des industriels, qu'ils se livrent à une industrie.

En restreignant ainsi le sens du mot industrie, l'économie politique est parfaitement logique, car elle a pour objet l'homme produisant la richesse et non pas l'homme dans toutes ses activités. Elle est ainsi d'accord avec le langage usuel.

Dans une acception plus large, c'est l'art d'extraire et de travailler les matières premières que l'homme demande à la nature pour les façonner et les approprier à son usage; mais cette définition s'agrandit encore si l'on rattache à l'industrie non seulement les conceptions qui sont d'un travail quelconque dirigé par l'intelligence, mais encore toutes les opérations qui concourent à

l'accroissement des richesses du pays. Renfermée en ses limites extrêmes, l'industrie comprend la connaissance des lois et des phénomènes de la nature et leur application à la production; de là, un nombre considérable de procédés d'arts et de métiers dont le but est de multiplier les créations. Ce sont ces productions que tout sollicite, ces créations que rien n'arrête qui ont transformé le monde et fait de l'industrie l'une des plus belles manifestations du génie humain.

"L'industrie", comme le dit la langue usuelle, contient donc en elle un certain nombre d'industries différentes qui, constituant un même tout, se différencient cependant les unes des autres par le but spécial qu'elles poursuivent. Les classer nettement est le seul moyen de sortir du vague et d'obtenir une vue d'ensemble du mouvement général auquel elles participent.

Après quelques hésitations, l'Economie politique s'est enfin arrêtée à un classement logique qui comprend cinq groupes:

1o les industries extractives- Ce sont celles qui, par des procédés divers, extraient du sein de la nature, mais sans modifier leur structure intime, des substances utiles à l'homme. Telles sont: la pêche, la chasse, la cueillette des fruits spontanés, l'exploitation des bois, des mines et des carrières.

2o l'industrie agricole- Elle s'adresse aussi

à la terre pour produire des substances utiles, mais c'est au moyen de métamorphoses que l'homme dirige, grâce à la connaissance par lui acquise des lois de la vie végétale et minérale.

3o les industries manufacturières- Leur rôle est de transformer les matières premières que nous procurent les industries extractives et agricole. C'est dans ce groupe que l'on trouve les variétés les plus nombreuses: entreprises de constructions, établissements métallurgiques, fabriques de tissus, de produits alimentaires, de monnaies, de bijoux etc.

On peut diviser l'industrie manufacturière en deux catégories: la grande industrie et la petite industrie. La première opère dans de vastes locaux avec un personnel plus ou moins considérable d'ouvriers et se sert de machines que mettent en mouvement des moteurs à feu ou hydrauliques. Elle est habituellement concentrée dans les villes ou bien dans le voisinage des houillères et mines métallifères ainsi que dans celui des voies de communication les plus importantes. La seconde opère dans des conditions incomparablement plus modestes: un nombre d'ouvriers placés sous le contrôle immédiat du patron, ouvrier lui-même, avec un outillage des plus simples.

On pourrait inclure ici les petites industries domestiques. Celles-ci se font en famille. C'est la mère qui avec le concours de ses filles fabrique et répare le linge du ménage, confectionne les vêtements des enfants, quelquefois des grandes personnes et se livre en outre à des travaux d'aiguille, broderie et autres.

4o l'industrie commerciale- Le commerce assure le fonctionnement des échanges, également indispensable à la production et à la consommation de la richesse. Recevant les marchandises des mains du producteur, le commerçant se charge de les conserver et de les mettre à la disposition du consommateur.

5o l'industrie des transports- Ce groupe comprend toutes les industries qui, par les procédés les plus variés, en se servant de la mer, des fleuves, des canaux, des routes, des voies ferrées, rendent aux hommes le service de faciliter leurs déplacements et

augmentent l'utilité des choses en les rapprochant de ceux qui les demandent.

Toutes les industries sont donc productives de richesses. Il est seulement vrai que, à raison des liens de dépendance qui les unissent, elles n'ont pas toutes une importance égale.

Les industries extractives et l'agriculture en ont une exceptionnelle parce qu'elles sont indispensables à l'existence des autres. Elles fournissent les matières premières qui servent à toute production. Sans elles, la vie serait impossible.

Les industries manufacturières qui transforment ce que leur livrent les précédentes, ne viennent qu'en second ordre. A l'extrême rigueur, bien que ce soit difficile à concevoir, l'homme pourrait vivre sans elles; mais il vivrait seulement, il ne se développerait pas. En réalité, les progrès de la civilisation les ont rendues indispensables. Nous leur devons, d'abord, une préparation des objets de première nécessité dont l'habitude nous a mis dans l'impossibilité de nous passer, puis la satisfaction des besoins de bien-être et tous les raffinements du luxe.

Viennent enfin les industries du commerce et des transports. Si considérables que soient les services qu'elles nous rendent, ils sont moins essentiels que ceux des trois pre-

miers groupes d'industries. Un retard dans leur développement n'empêcherait pas nécessairement la civilisation d'atteindre un degré très élevé. Privée de leur intermédiaire, la production serait entravée, mais non pas rendue impossible. Elles permettent en un mot de perfectionner l'organisation du travail; elles ne sont pas absolument indispensables à cette organisation.

Il n'est pas rare que, négligeant la classification régulière et détaillée des industries d'après leur rôle et leur mode de développement on se contente d'opposer l'une d'elles que l'on désigne alors sous le nom d'agriculture, à l'ensemble de toutes les autres auquel on applique celui d'industrie. Ce n'est pas là seulement une habitude du langage courant; les économistes, dans leurs écrits, ont souvent adopté cette façon de s'exprimer.

L'histoire nous montre d'abord l'agriculture absorbant, dès qu'elle commence à se constituer, toutes les autres industries, ou plutôt les groupant autour d'elle, comme des accessoires autour d'un objet principal. Les premières sociétés régulières sont essentiellement agricoles, agglomérations de familles établies sur les champs qu'elles cultivent. La fabrication des tissus, des armes, des ornements s'exécute au sein même des exploitations rurales, par les mains de ceux qui cultivent la terre, et, dans les inter-

vales de repos que leur laissent les travaux des champs. Plus tard, il n'en est plus de même; des villes se sont formées où les industries manufacturières, du commerce, des transports sont seules cultivées; mais dans les campagnes, la confusion des industries continue à régner pendant longtemps encore. C'est peu à peu qu'un départ définitif des fonctions s'établit: les agriculteurs sont enfin amenés à se vouer uniquement aux travaux des champs; tous les travaux qui transforment ou font circuler la richesse ou à peu près tous, faisant désormais l'objet des professions spéciales qui suffisent à absorber l'activité de ceux qui s'y livrent.

Que vient faire la femme dans ce tourbillon d'activités. La très grande part que prend aujourd'hui la femme dans le monde industriel en opposition avec le travail caché des ancêtres peut nous induire en erreur et nous faire croire que le travail de la femme, j'entends de la femme dans l'industrie, est une nouveauté; mais pour peu que l'on réfléchisse et que l'on consulte l'histoire, on ne tarde pas à constater que de tous temps, la femme a été un des facteurs de la richesse nationale et que toutes les industries ont commencé au foyer.

CHAPITRE II

Un peu d'histoire

Les pionnières de la Nouvelle-France -
Oeuvre de Mme. de Repentigny - Chez nos ancêtres.

Feuilletons quelque peu les annales de la Nouvelle-France; nous y trouverons dès le début la femme au travail, la femme dans l'industrie, la petite industrie, il va sans dire. Les anciens Canadiens étaient les héritiers directs de la tradition française. Lorsqu'ils s'établirent sur les bords du St-Laurent, ils ne firent que continuer cette tradition qui était encore la leur et à laquelle ils tenaient comme de dignes fils de la vieille France. Les petites industries provinciales avaient des adeptes héréditaires parmi eux, chez les gens du métier. L'art utile ou esthétique était leur pain quotidien. Ainsi lorsque l'intendant Talon et Mgr. de Laval établirent la Nouvelle-France sur des bases définitives, ils faisaient face à une tâche très difficile il est vrai; mais en même temps ils avaient pour les seconder non seulement des défricheurs, mais aussi des artisans. Il n'en fallait pas plus pour que la colonie se suffît à elle-même.

Repassons très brièvement ce qu'ont fait les femmes pour cette colonie naissante, dans le domaine de l'industrie, bien entendu. Sans doute, il y aurait beaucoup à dire de ces braves femmes qui furent les pionnières du Ca-

nada religieux et social: Marguerite Bourgeois, Jeanne-Mance, Madeleine de Verchères et tant d'autres! Nous passerons sous silence leur belle et grande oeuvre pour n'envisager que le point de vue "industrie"; car l'industrie existait à ce moment-là sous des formes rudimentaires sans doute, mais elle existait, comme elle a existé de tout temps dans tous les pays. L'industrie est aussi ancienne que l'homme. Elle date du moment où la première étincelle d'intelligence jaillit de son cerveau, où il eut l'idée d'adapter les objets environnants à son usage en leur faisant subir une transformation quelconque, ou seulement en les recueillant.

1608 - 1760 : Cent cinquante années de migration française vers l'Amérique du Nord! Quelques milliers de braves et industrieuses Françaises disent adieu à leurs amis, embrassent leurs parents, promènent avec tendresse un dernier regard embué de larmes sur la terre qui les a vues naître et s'embarquent sur de frêles voiliers, pour aller coloniser un nouveau continent enveloppé des brumes de l'inconnu. C'est tantôt Champlain, tantôt les Compagnies et surtout Jean Talon qui se chargent de recruter des jeunes filles honnêtes, vertueuses et simples, en âge de faire de bonnes épouses pour les colons. Arrivées au pays, ces jeunes filles, en plus de seconder les efforts des colons français qui sont tantôt soldats, tantôt défricheurs, se voient obligées d'assumer la tâche de fabriquer les vete-

ments et de voir à l'organisation et à l'ornementation des maisons. Dès l'aube de la colonie, nous voyons des nappes de tissage étendre leur solide production. Si rugueuses que fussent les étoffes et les toiles c'étaient tout de même des tissus du pays. Il ne nous reste de ces premières années de la colonie que le souvenir d'un travail long et pénible, sans cesse interrompu par les guerres avec les sauvages qui entraînent les colons hors de leur foyer et forcent les femmes à trouver refuge loin de leur demeure à cause des massacres auxquels elles sont sans cesse exposées. Donc peu de choses, dans le domaine de l'industrie excepté toutefois, comme nous l'avons dit plus haut, la fabrication d'objets indispensables à la subsistance de ces pionniers.

Ce n'est qu'au début du 18^e siècle qu'on commence à voir surgir quelques petites industries féminines bien établies. Parmi les industries notables de cette époque, il sied de rappeler l'énergique entreprise d'une femme dont l'intelligente audace réussit où tant de tentatives avaient échoué. Madame de Repentigny, née Agathe de Saint-Père, fille du premier notaire de Ville-Marie, épousa Pierre Legardeur, sieur de Repentigny. Devenue veuve et chargée d'enfants, elle établit de son propre mouvement une manufacture de toiles et d'étoffes pour secourir les habitants, développant ainsi les cultures textiles. Elle

installa dans l'une de ses maisons, neuf Anglais rachetés des mains des Indiens et au courant du métier à tisser. On fabriqua bientôt de grosses couvertures, de la toile, de la serge croisée, du droguet. Les teintures provenaient de bois connus des Indiens et dont Madame de Repentigny avait surpris le secret.

Grâce à cette initiative, les habitants de la colonie purent se procurer les vêtements dont ils manquaient d'une façon lamentable, plusieurs n'ayant pour se couvrir que des peaux de chevreuil. Dans la seule île de Montréal, il y eut sous peu 28 métiers qui travaillaient à faire de la toile.

Pendant huit années environ, Mme. de Repentigny continua à diriger sa manufacture de "grosses couvertures" comme le ministre la désignait. La noble dame s'ingéniait sans cesse à découvrir de nouvelles matières dont elle pourrait tirer parti pour sa fabrique de toiles, et de droguets. Elle avait par exemple découvert un procédé d'après lequel elle pouvait teindre directement des peaux de chevreuil sans avoir besoin de les passer à l'huile, ce qui permettait de fabriquer les vêtements à beaucoup meilleur marché. Le roi s'intéressait à toutes ces expériences et se faisait envoyer des échantillons de produits manufacturés par Mme. de Repentigny accordant en retour des gratifications pour le soutien de l'établissement.

L'industrie du sucre d'érable paraît avoir commencé vers 1705 et il semble que la première à s'y adonner ait été Mme. de Repentigny, la même qui s'occupa d'établir une manufacture de droguets et de couvertures. Le 5 octobre 1706, M. de Vaudreuil et Raudot, parlant des découvertes et des établissements de cette femme écrivaient au ministre: "Elle n'a rien exagéré lorsqu'elle assure qu'il se faisait plus de 30,000 livres de sucre dans l'île de Montréal, sans ce qui se faisait aux environs.

Voilà l'industrie organisée, de la "grande industrie" si on peut s'exprimer ainsi en parlant des deux premiers siècles de la colonie. En se plaçant sur un terrain beaucoup plus restreint, on pourrait également faire l'éloge de chacune de ces femmes de nos foyers d'autrefois, qui, aux côtés des hommes, ont marché dans les mêmes sillons pour créer d'abord une héroïque Nouvelle-France et l'aider ensuite, sous l'influence des événements religieux et civils, à devenir un Canada bien français, heureux et prospère.

Toutes ces braves femmes, voyons-les maintenant à l'oeuvre chez-elles. Nous ne tarderons pas à nous rendre compte qu'elles ont joué dans l'industrie agricole un rôle très important et que l'oeuvre qu'elles ont accompli dans le domaine des petites industries domestiques restera l'un des plus beaux souvenirs que nous ait légué la

jeune colonie.

Retournons, si vous le voulez bien, aux deux derniers siècles. Je vous présente donc la femme d'hier. Tantôt vous la trouverez dans les champs, gaillarde, pleine d'entrain et de santé, maniant allègrement les gerbes, jouant de la fourche, entassant le foin dans la grand'charrette ou conduisant, avec son franc sourire, la grise qui finit sa journée. Elle respire la liberté à pleins poumons, s'enivre des senteurs vivifiantes que la brise champêtre emporte des bocages ou du sol jonché de foin d'odeur. Sa voix pure claironne quelques vieilles chansons de France et ses yeux limpides cherchent les horizons d'une nature gigantesque.

A l'époque des foins, au milieu d'un décor de verdure et de fleurs sauvages qui sentent bon, vous verrez la fermière, une fourche de bois à la main qui secoue et étend les andains abattus par le faucheur; ou encore, "un râteau à la main, deux fermières entraînant vers la charrette le foin qui déferle en ondes légères et parfumées. Sur le voyage de foin qui s'élève progressivement, une autre, debout, reçoit les fourchées qui se font drues. Pendant que la charrette cahotte à travers les rigoles, elle s'agrippe à la grande échelle avec assurance ou se laisse choir sur le foin avec une certaine frayeur mal déguisée. C'est

un mouvement incessant de râteliers, de fourches qui remuent du foin odoriférant dans une féerie de la nature d'un charme indescriptible....

Plus tard, vous retrouverez la fermière, une faucille à la main, s'ouvrant un large passage à travers les hautes tiges de blé. Sa chevelure blonde se confond avec l'or des épis. Un autre jour... à pleines brassées, elle recueille les blés qui ont javelé pendant quelques jours pour les mettre sur les liens d'engerbage. Pressé avec amour sur le cœur de nos fermières, le blé pouvait ensuite faire un pain respecté qu'on n'entamait jamais sans y tracer une croix avec la pointe du couteau". 1.

Discrètement, rapprochons-nous maintenant de la demeure paysanne. A quelque distance nous apparaît d'abord la silhouette fruste du four de chez-nous. Avec sa vieille face noircie et son dôme d'argile surmonté d'un petit toit à pic, il semble sourire aux passants. Écoutons-le; dans un instant, il nous racontera un peu ce qui se passe autour de lui aux jours de la cuite du pain. A quelques pas, dans la maison, dira-t-il, il y a d'abord la fermentation de la pâte qui fait lever le couvercle de la huche; et puis ce sont les pains encore blancs, saupoudrés de farine exposés partout dans la cuisine; c'est l'enfournement à la hâte au bout de la longue main de bois et enfin, le défournement. Quel beau spectacle ajoutera-t-il que celui

1. Georges Bouchard, Les petites industries féminines, p.9

du fermier tirant les pains dorés sur sa pelle de bois pendant que la femière les reçoit en scuriant. On cuit ainsi de 10 à 20 pains par cuite environ deux ou trois fois par mois. Et voilà le pain de ménage! Voilà l'industrie des petits pains d'habitant cuits sur la sol!

Une autre industrie très intéressante, c'est la fabrication de la chandelle. Plonge ici! Plonge-là! Ceci se passe, bien entendu, avant l'invention des moules qui devaient transformer cette industrie. Un grand chaudron plein de suif fondu est disposé à la portée de la ménagère et tout à côté une cuve remplie d'eau froide. Des mèches ont d'abord été coupées et tordues; un gros clou attaché au bout de chaque ficelle la tient suffisamment tendue et peut l'entraîner au fond du liquide. Pour aller plus vite on noue par leurs extrémités quatre ou cinq des mèches ainsi parées à une baguette tenue horizontalement. Et plonge ici... les mèches s'enfoncent dans le liquide bouillant; aussitôt retirées, elles gardent une couche légère du suif fondu, et plonge-là... tout de suite baigné dans l'eau froide, le suif se fige. Nos paysannes répètent cette double opération jusqu'à ce que la chandelle fût de grosseur voulue. C'est ainsi qu'autrefois se fabriquait la chandelle à baguette qu'on appelait la chandelle à l'eau.

Là ne s'arrête pas l'activité de nos ancêtres.

Dans les temps reculés du régime français, on sait que Talon a apporté un effort considérable pour favoriser le développement des arts et métiers dans la Nouvelle-France. Après le premier recensement de 1665-1666, il donne un nouvel essor à l'agriculture. Il ne tolère pas qu'on laisse perdre la laine des cent et quelques brebis que possède la colonie. Elle lui donne du droguet, du bourracan, de l'étamine, de la serge. Le 2 novembre, 1671, Talon peut écrire au roi sur le ton du triomphe: "Présentement j'ay des productions au Canada, de quoy me vestir du pied à la teste."

A ce temps-là, on s'y connaissait dans le filage, le tissage et la fabrication de vêtements. Chaque foyer rural était alors un centre de petite industrie domestique qui satisfaisait dans une grande mesure aux besoins de la famille. On y fabriquait flanelle, étoffes du pays, toile, tapis, catalognes, tantures murales. Pas une maison canadienne d'autrefois qui ne possédât sa réserve de carpettes et de catalognes soigneusement rangées dans le coffre traditionnel.

Le rouet et le vieux métier à tisser avaient alors leur place dans chaque foyer. Meubles surannés de nos jours, ils jouaient jadis un grand rôle dans la vie domestique. Après avoir filé la laine, tissé elles-mêmes

les étoffes, elles en faisaient des vêtements pour toute la famille. Ce qui est de nature à nous plaire, ici, c'est que cette formation domestique redonnait au travail manuel sa dignité et sa grandeur. Rendre au travail fait avec goût et perfection ses titres de noblesse, c'est accomplir une tâche bienfaisante et c'est restaurer une tradition bien française: le culte de la "belle ouvrage".

Marius Barbeau, dans son livre "Québec où survit l'ancienne France" nous dit que dans le comté de Charlevoix, il y a plus de cent ans, quelques vieilles femmes inventèrent la "couverture boutonnée" ou "boutonnue". Sans le savoir, elles avaient fait oeuvre d'art. De leurs mères elles avaient hérité la connaissance du tissage et de la broderie. Travaillant au métier elles ornaient leur couvertures blanches de grands dessins avec du "coton à mèche" qu'elles tordaient pour le mettre en relief. L'une d'elles, un bon jour, substitua à ce coton de la laine teinte de couleurs végétales pures et gaies. Elle s'émerveilla aussitôt de sa découverte et ses voisines aussi. Tout en travaillant, elles se mirent à façonner le plus beau des tissus domestiques du pays que les musées sont fiers d'exposer.

La ceinture fléchée est une autre création du génie de nos Canadiennes. Sa naissance remonte à environ

cent cinquante ans.

Et les sources de cette activité, nos mères les puisaient dans l'atelier familial même. Spectacle édifiant que ces foyers canadiens d'autrefois. Admirables, ces femmes chrétiennes qui en furent les artisans! C'est en promenant son regard sur chacune de ces familles que Dom Benoit s'écrie à bon droit dans sa "Vie de Mgr. Taché": "Une des plus grandes merveilles de l'Eglise catholique en ces deux derniers siècles, nous n'hésitons pas à le dire, c'est la famille canadienne-française... C'est une merveille que nous admirons plus que les cathédrales gothiques, pourtant si magnifiques, de la vieille France!"

CHAPITRE III

Les temps modernes

Révolution industrielle - la femme et l'industrialisation.

Ainsi s'écoulaient trois cents ans de labeurs obscurs et de vie modeste. Avec des techniques rudimentaires, nos ancêtres sont parvenues à fabriquer des étoffes qui sont aujourd'hui recherchées pour leur qualité et leur solidité. La maison rurale était vraiment l'atelier familial, la ruche en plein bourdonnement, dont la disparition effraie à juste titre les économistes modernes. La vie y était si ré-

gulière qu'un historien ne craint pas d'écrire de cette époque: "Jamais nulle part ailleurs, la vertu était si populaire chez toutes les femmes, depuis la femme du gouverneur jusqu'à celle du pauvre paysan." Et nos ancêtres étaient heureuses; elles jouissaient de cette sérénité, de cette paix que donne à l'âme la satisfaction du devoir accompli.

Détournons maintenant, bien qu'à regret, nos regards de ce tableau de la vie ancienne, pleine de poésie et d'inspiration pour les reporter sur notre siècle.

Si nos grand'mères revenaient au monde, comme elles se trouveraient dépaysées! Que de changement! En effet, depuis la fin du 19e siècle, commencent à se faire sentir les influences de la grande industrie avec ses produits standardisés. Alors commence le règne du machinisme, de la production en série et de la centralisation industrielle à outrance. Cette expansion industrielle ne tarda pas à couvrir les villes. Lentement, elle envahit même les campagnes. Aussitôt, les rouets et les métiers à tisser prirent le chemin du grenier avec les autres objets désuets. La chandelle céda sa place à la lampe à pétrole et plus tard à l'ampoule électrique. Le vieux four abandonné s'écroula lentement. La grand'charette, les râtaux de bois, les faucilles furent relégués à la vieille remise, et, triomphale, la procession des instruments agricoles modernes, perfectionnés, fit son entrée dans nos campagnes.

Du même coup, elle remplaça dans l'industrie agricole, la main d'oeuvre féminine; peu à peu, la femme abandonna les travaux des champs. Qu'il faille considérer ce fait comme un réel progrès, je l'admets et les foyers ruraux, à tout point de vue, bénéficièrent largement de ces inventions de la science. Mais, fait moins louable, c'est que la femme, petit à petit, abandonna également les "petites industries" dont nous avons parlé précédemment; plusieurs d'entre elles, surtout les jeunes filles commencèrent à jeter un regard d'envie sur la grande industrie qui faisait des progrès marqués depuis les dernières dernières décades du siècle dernier. Elles se laissèrent éblouir par l'aspect riant des villes et leur tourbillon d'activités.

La Confédération, nous ne l'ignorons pas, a coïncidé avec la révolution industrielle, ou invention, application, amélioration des machines mues par la force mécanique dans de vastes établissements. Avec notre archiviste national, M. Gustave Lanctôt, dans son livre "Le Canada d'hier et d'aujourd'hui, jetons un regard sur l'industrie dans sa marche ascendante et nous verrons ensuite comment, peu à peu, la femme se mêla au mouvement industriel.

M. Lanctôt écrit donc: "Sous le régime français, à part un établissement de forges et des chantiers maritimes, l'industrie se réduisait aux arts et métiers domestiques.

Dans les premières décades du dernier siècle, de petits établissements se formèrent, fabriquant en général, des articles d'un transport difficile ou d'un prix modique. Ils grandirent et se mirent à manufacturer des articles de toutes sortes, de qualité supérieure, si bien qu'en 1858, le gouvernement imposa un tarif au profit de l'industrie nationale. Cet encouragement suscita une croissance du mouvement industriel. En 1879, le gouvernement adopta une politique protectionniste qui, plus ou moins marquée selon les ministères n'a cessé de dominer la vie économique du pays.

A son tour, l'ouverture de l'Ouest canadien à la colonisation activa le progrès de l'industrie après 1890. Puis l'arrivée en flot des centaines de milliers d'immigrants après 1900, à qui il fallait des vêtements, des maisons, des meubles et des instruments de travail, fit bientôt monter le nombre des manufactures dès 1910 à 19,000 employant 515,000 personnes.

L'influence de la Grande-Guerre fut encore plus décisive. De ce pays agricole, elle fit, en quelques années, une nation industrielle par la masse de sa production, et le volume de ses exportations. L'arrêt des importations européennes fournit aux manufacturiers canadiens l'occasion de fabriquer de nouveaux produits ou d'intensifier une production antérieure. La nécessité pour l'Europe d'acheter à n'importe quel prix des fournitures mili-

taires et de ravitailler les populations en articles de toutes sortes, permit d'ouvrir des manufactures qui, avant la guerre, n'auraient pu soutenir la concurrence étrangère. A ces demandes énormes de l'extérieur, d'ajoutait une augmentation très forte du marché intérieur dont la puissance d'achat avait pratiquement doublé grâce à la prospérité de la classe agricole et aux salaires élevés des ouvriers. Multiplication des industries, accroissement de la production, abondance des débouchés, inflation des prix, la conjugaison de ces facteurs fit du Canada un grand pays industriel. Pendant cette période, le nombre des établissements passait de 19,000 à 23,000; celui des employés de 500,000 à 600,000 et la valeur brute de la production se triplait en quelques années.

Depuis, avec des alternances inévitables, le Canada a maintenu sa situation de grande nation industrielle. A partir de 1925, la ligne statistique indique une constante augmentation du volume et de la valeur de sa production manufacturière. Elle toucha son plafond en 1929 ^{1.} avec une valeur brute de quatre billions de dollars. On n'avait pas encore vu en si peu de temps, un progrès aussi rapide et dans de telles proportions.

Il n'est donc plus exact de voir en lui seule-

1. Ce relevé a été fait en 1934.

ment un grand pays agricole; au contraire, il prend son rang parmi les grands pays industriels, la valeur de ses manufactures dépassant aujourd'hui la valeur de son agriculture."

Ce régime évidemment néfaste à la petite industrie domestique se répandit avec une rapidité incroyable. Ainsi donc, vers la fin du 19e siècle et au début du 20e, l'industrie domestique connut une léthargie profonde. Par contre la grande industrie fit des progrès rapides.

Que fit la femme devant cette vague montante d'industrialisation? Petit à petit elle entra dans le mouvement. Fatiguée de la vie paisible du foyer, elle voulut travailler à côté de l'homme. Petit à petit, quelques femmes, des jeunes filles surtout, se mirent à désertier les campagnes pour venir rejoindre leurs soeurs de la ville et tomber avec elles dans la routine du travail des manufactures. Quelques familles ou plutôt des centaines de familles traversèrent même la frontière pour aller s'établir aux Etats-Unis où les manufactures, en marche déjà depuis plusieurs années, fourniraient à leurs grands garçons et à leur grandes filles un travail fortement rémunérateur.

La femme a pris une large part dans la grande industrie, c'est un fait. Pour le prouver, les statistiques toujours éloquentes, nous présenteront dans un tableau

les principales industries où s'est engagée la main-d'oeuvre féminine de 1891 à 1931. Cf. p. 26 A.

Il est évident que le fait le plus remarquable révélé par ces chiffres est la baisse à peu près constante dans la proportion des femmes engagées dans les occupations agricoles. On remarque également que la proportion des femmes dans l'industrie manufacturière a diminué tandis que l'importance relative des occupations dans le commerce a augmenté substantiellement. Toutefois, puisque c'est l'industrie manufacturière qui garde le plus grand nombre de femmes à son service, nous verrons en détail le rôle de la femme à l'usine, ou à la manufacture.

Loin de moi l'intention d'affirmer que la majorité des femmes ont quitté le foyer pour entrer à l'usine. Un très grand nombre, et ce fut tout à leur avantage, continuèrent leur vie paisible à la maison, vie normale de la femme d'ailleurs. Mais puisqu'il s'agit dans ce travail de la "femme dans l'industrie", nous suivrons celles qui par nécessité, snobisme, emballement, peu importe, choisirent de travailler dans la grande industrie. Pour elles, en somme; répétons cette plainte nostalgique d'un poète:

"Adieu les vieilles mœurs, grâces de la chaumière,
L'utile a pour jamais exilé la beauté".

Et là où l'on voyait autrefois des visages roses ou halés

se pencher sur les guérets, sur la toile de lin ou sur les pièces de "catalogne", on voit aujourd'hui trop de minois qui pâlissent enfermés dans une usine, devant la monotonie d'un travail de production en série. Là, en effet, point de famille, point de parents, point de relations d'amitié; le recrutement du personnel se fait, comme celui de l'armée, avec tout le monde. Les ouvrières, simples auxiliaires des machines sont des instruments, des outils ou plutôt des rouages; nulle initiative ne leur est laissée. Une haute direction préside à tout; des ingénieurs et des savants sont l'âme de ce grand corps; un monde d'actionnaires et d'obligataires a fourni les capitaux; l'ouvrière n'apporte que ses bras, bien inférieurs comme force productrice, aux énergies mécaniques.

La main-d'oeuvre féminine, en nombre déjà assez considérable, comme nous l'avons vu, est répartie entre un grand nombre d'industries dont voici les principales: manufactures de bottines, livres, cigares; confection du vêtement, des chapeaux; fabrication de tentes; boulangeries, biscuiteries, conserveries, buanderies, teintureries; reliure, imprimerie, ornementation, et même quelquefois l'industrie du meuble.

L'âge des femmes employées dans les établissements industriels varie de 16 à 40 ans.

Les conditions de travail sont tout à fait acceptables; on ne rencontre aucun des abus qui sont aujourd'hui la grande plaie de nos industries contemporaines. Les hommes et les femmes y obtiennent le même salaire quand l'ouvrage est également bien fait. Cependant, dans la majorité des établissements où des hommes et des femmes sont employés, le salaire payé à celles-ci est moindre que celui payé aux premiers. Cela signifie pas toutefois que le travail des femmes soit à plus vil prix, qu'elles n'ont pas toute l'habilité professionnelle requise et qu'elles sont incapables de faire une part du travail de l'homme, mais simplement qu'on leur assigne des tâches différentes de celles des hommes et c'est ici un point caractéristique qui différencie tout à fait les industries d'alors de celles d'aujourd'hui. A ce moment-là, les industriels et le public en général savaient bien qu'il y a des tâches qui conviennent au sexe féminin et d'autres qui doivent être réservées aux hommes. On s'en tenait donc à ce principe et on s'en trouvait bien. De plus, on a trouvé après information prise, que si la rivalité existait de femme à femme, il n'y en avait peu ou point d'homme à femme, leur ouvrage n'étant pas de la même spécialité.

Jusqu'à maintenant, la participation de la femme au travail de l'industrie n'a donc rien de condamnable, au contraire. Elles sont admirables celles qui, pour des raisons financières se voient dans l'obligation de cher-

cher du travail à l'extérieur pour assurer leur propre subsistance, si elles sont seules, ou pour équilibrer le budget familial et assurer la vie du foyer, si le salaire du mari est insuffisant. Ces personnes consentent à s'éloigner du foyer, il est vrai, mais le mobile qui les y pousse loin d'être fait d'égoïsme tout pur n'est autre, bien souvent, que le dévouement et l'oubli de soi. Tel est le cas de milliers de nos ouvrières.

Toutefois, ce mouvement, cette poussée vers l'industrie qui ne comporte au départ ni calcul d'égoïsme, ni renonciation préméditée aux lois du foyer n'en présente pas moins un danger imminent. Ses effets semblent dans la plupart des cas à peine perceptibles au début, mais il entraîne peu à peu la foule féminine hors de ses manières de vivre traditionnelles, comme la pente des vallées entraînerait à la longue, s'il n'y était remédié, toute la terre des côteaux!

Les effets, ils deviennent bientôt évidents. Inconsciemment d'abord, puis de plus en plus volontairement, voilà notre femme canadienne qui s'émancipe. Comme la plupart de nos femmes modernes d'ailleurs, notre ouvrière, si elle n'est pas prévenue et préparée à la lutte, en vient à attacher un très grand prix à sa liberté. Elle se croit bientôt aussi libre que son frère et cherche dans la vie, à l'instar de ce dernier, l'aventure, les plaisirs et le

changement. Elle porte envers l'indépendance un culte accru et son goût du luxe, du confort et des plaisirs l'engage à négliger le foyer pour gagner quelques sous par un travail quotidien. A ceci vient s'ajouter la mode, cette reine de la femme moderne ou plutôt de la femme mondaine; et cette mode en déterminant les attitudes et les toilettes nivelle en quelque sorte, les personnalités. C'est la standardisation des coiffures, des couleurs, des fantaisies. On évite de s'habiller ou d'agir autrement que les autres; et comme la mode est au travail, on travaille pour gagner le plus d'argent possible pour pouvoir en dépenser encore davantage.

Où est la cause du mal? Egoïsme, snobisme, amour du plaisir et de la liberté dans presque tous les cas. J'ajouterai aussi que peut-être le sens pratique anglo-saxon est-il venu à son tour atténuer l'idéalisme foncier de la Canadienne-française et lui donner le goût de l'indépendance matérielle. En tout cas, dans le seul dessein de disposer de ses propres deniers, on rencontre assez fréquemment des jeunes épouses qui se lèvent tous les matins pour se rendre au travail en même temps que leur mari. Ici, je ne craindrai¹ d'affirmer que nous trouvons dans ce travail des épouses la source de tous les maux dont souffre notre société. Durant les premières décades du siècle présent, on interdisait en général l'entrée des manufactures et des usi-

nes aux femmes mariées. mais petit à petit on en vint à accepter la veuve forcée de gagner la vie de ses enfants; plus tard on en vint à admettre l'épouse dont le mari gagnait un salaire insuffisant pour subvenir aux besoins de la famille. Quels qu'en soit les motifs on peut sans crainte affirmer que cet exode des foyers n'était pas la meilleure solution au problème. Autrefois, la misère avait été grande au foyer du travailleur; et la femme avait dû, comme aujourd'hui, travailler dans la mesure où elle trouvait du travail, mais elle travaillait à domicile.

Et le mal va grandissant à mesure que se développent nos industries. Les industriels, avides de gains, choisissent souvent la main d'oeuvre féminine qui s'ajuste mieux et coûte moins cher que le travail de l'homme. De son côté, la femme, avec son ivresse de liberté, son esprit d'indépendance qu'alimente l'avantage d'une bourse à soi, ne demande pas mieux que de répondre à leur demande.

Ajouté à tout ceci, les souffles du féminisme qui ont balayé la terre depuis les années qui ont suivi la Grande-Guerre et qui sont passés par chez-nous. C'est ainsi que petit à petit, la femme s'est conquis des droits qui lui assureront peut-être ce qu'elle appelle son émancipation; mais pendant qu'elle progresse dans cette voie, les jeunes gens assis dans les tramways, la laissent debout

sur la plate-forme. En conquérant de nouvelles prérogatives, la femme perd souvent en tendresse ce qu'elle gagne en hardiesse.

Devant cette émancipation de la femme, des voix autorisées ont à maintes reprises dénoncé cet abus. Entre autres, en 1932, au cours de la Semaine sociale de Montréal, consacrée à l'ordre social chrétien d'après l'Encyclique "Quadragesimo Anno", un travail important sur le retour de la mère au foyer a été présenté par la Révérende Sr. Gérin-Lajoie, supérieure de l'Institut Notre-Dame du Bon Conseil. Déjà cette spécialiste des questions sociales pouvait dire: "Le travail de la mère hors du foyer s'introduit dans nos moeurs; nous n'avons pas le droit de fermer les yeux sur ce fait, gros de conséquences et de nous reposer de notre avenir sur le passé".

Qu'on le veuille ou non, le travail de la femme hors du foyer est passé dans nos moeurs. Essayer de le faire disparaître, serait peine perdue, car dans un vaste pays industrialisé et de faible population comme le Canada, la main-d'oeuvre féminine est plus qu'importante, elle est nécessaire. Quelles que soient les raisons bonnes ou mauvaises qui condamnent ou portent aux nues le travail féminin en général, il est à croire, qu'en temps normal d'activité industrielle, la main-d'oeuvre masculine ne suffirait pas à la tâche.

L'industrie qui a donc besoin de la femme pour se développer et produire à pleine capacité, lui doit en retour les égards qu'elle mérite. Aussi rencontre-t-on dans les usines, manufactures, fabriques ou magasins où les femmes sont employées, une série de mesures qui tendent à la protection de la main-d'oeuvre féminine. La législation intervient à son tour pour régler le travail des femmes et nous avons la série des lois sur les salaires minima, sur les heures de travail et sur les conditions de travail. Nous verrons ces lois en détail dans un autre chapitre.

Mais, bien avant que l'Etat intervienne d'une façon précise et catégorique en réglementant le travail féminin, l'Eglise, gardienne des droits de la femme a parlé. Léon XIII, dans son immortelle encyclique "Rerum Novarum", après avoir posé les principes qui doivent présider à l'organisation du travail et à son fonctionnement normal, après avoir réclamé pour l'ouvrier les lois qui sauvegardent en lui la dignité humaine et lui permettent d'atteindre ses fins, jette un regard de tendresse sur la femme et la jeune fille, ces faiblesses si facilement exploitées par l'industrie moderne et cherche à éveiller en leur faveur la conscience publique. Mais le Saint-Père n'en reste pas moins convaincu que la place véritable de la femme est au foyer: "Les femmes ne sont pas faites

pour certaines occupations. L'ouvrage de la maison convient seul à leur nature et à leur constitution, cependant qu'il est une sauvegarde pour leur vertu, préside à la bonne éducation des enfants et au bien-être de la famille".

CHAPITRE IV

La législation

Salaires minima - heures de travail - conditions de travail

D'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, art. 91 et 92, le pouvoir de légiférer sur les salaires, les heures et la condition de travail dans les mines les manufactures et autres industries appartient exclusivement aux provinces.

Il est entendu que dans ce domaine le gouvernement fédéral peut coopérer avec les gouvernements provinciaux pour rendre plus effectifs certains services dans le Dominion. Il possède en plus dans la réglementation du travail une compétence indirecte ou ancillaire; c'est-à-dire, qu'il a le droit de légiférer sur une matière exclusivement réservée aux provinces et cela comme exercice complet d'un pouvoir spécial qui lui est attribué. Ainsi, on doit reconnaître au fédéral, comme pouvoir ancillaire, le droit de fixer les conditions de travail de

certaines employés, comme ceux qui sont occupés aux entreprises exécutées pour le compte du gouvernement fédéral.

Mais en général comme ~~el~~ est du ressort du gouvernement provincial de faire des lois qui régissent le travail féminin dans les industries, nous repasserons brièvement les diverses ordonnances ou lois émises dans chacune de nos provinces canadiennes jusqu'au début de la guerre actuelle, touchant les salaires minima, les heures et les conditions de travail pour les femmes de notre pays.

Lois des salaires minima-

Les provinces ont tour à tour légiféré sur les salaires de la main-d'oeuvre féminine. Les premiers textes de lois sur les salaires minima des femmes ont fait leur apparition en Colombie-Britannique et au Manitoba en 1918, dans Québec et la Saskatchewan en 1919, en Ontario et dans la Nouvelle-Ecosse en 1920, en Alberta en 1922 et finalement au Nouveau-Brunswick en 1930.

Je veux mentionner ici d'une façon spéciale l'Office des salaires raisonnables de Québec. C'est une corporation ou un organisme ayant pour fonction de déterminer les salaires par voie d'autorité. Cet Office peut émettre de temps à autre des ordonnances déterminant les salaires; ces ordonnances sont d'ordre public et obligent tous ceux qui y sont soumis. Dans certains, cas, on rencon-

tre des exemptions statutaires pour les agriculteurs, les colons, les domestiques qui travaillent dans les maisons privées. Les ordonnances peuvent régir tous les salariés de la province. Dans Ontario, comme dans Québec, la détermination des taux minima de salaire est laissée à l'initiative d'un office: celui de l'Industrie et du Travail. Comme dans Québec, cet office peut émettre des ordonnances en ce qui regarde les salaires.

Dans chacune des provinces, des commissions ont été ainsi organisées et chargées de faire enquête sur les taux des salaires payés aux ouvrières. Comme résultat de cette enquête, on devait établir une échelle de salaires raisonnables et voir à ce que les chefs d'établissements industriels s'y conforment. Il va sans dire qu'au début, cette loi des salaires minima n'atteignait qu'un petit nombre d'industries et ne s'étendait qu'à un certain territoire, les grandes villes par exemple. Plus tard, au moyen d'amendements on en est venu à étendre le champ d'application de la loi de façon à atteindre toutes les travailleuses, exception faite toutefois, des fermières et des domestiques.

Dans les provinces d'Ontario et de Québec, ces échelles des salaires pouvaient varier non seulement d'après les divers groupes occupationnels, mais encore d'après

les divers territoires. En pratique on profita de cette souplesse de la loi pour établir des échelles de salaires variant selon les régions de plus ou moins grande étendue et de population plus ou moins dense.

Dans les provinces de l'ouest, les Commissions avaient en outre le pouvoir de limiter les heures de travail et de spécifier les conditions dans lesquelles devait s'accomplir ce même travail. Dans les provinces de l'est, d'autre part, ces Commissions n'avaient au début aucun pouvoir sur la réglementation des heures de travail. Mais petit à petit on en arriva à des dispositions qui permirent de fixer les salaires minima qui devaient être payés aux femmes, pour un nombre déterminé d'heures de travail par semaine; bien plus, on prévoyait une majoration dans le salaire pour les heures supplémentaires de travail.

Quelques unes de ces lois stipulaient en outre que les Commissions auraient le droit de réunir en assemblées, employeurs et employés, d'une même industrie, pour étudier avec eux le problème des salaires et recommander des taux qui pourraient satisfaire les uns et les autres.

Dans leur ensemble, ces lois visaient en somme, à établir pour chaque employée un salaire hebdomadaire suffisant pour couvrir ses dépenses de nourriture, logement, habillement et quelque superflu. Mais en pratique, le

salaire hebdomadaire minimum fut bientôt remplacé par une rétribution du travail à l'heure; le salaire d'une employée pour une semaine dépendrait alors du nombre d'heures qu'elle aura travaillé durant la semaine.

De 1920 à 1930, les principaux changements dans la législation sur les salaires des femmes avaient pour but de rendre plus souple certains articles de la loi en autorisant les taux de salaire variables selon les zones et selon les catégories où se trouvait placée une employée. Ces changements visaient également à régler les exemptions accordées en vertu de certaines clauses et d'étendre le champ d'application des lois à de nouveaux groupements d'ouvrières.

Les provinces de Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et le Nouveau Brunswick n'ont plus de législation s'appliquant exclusivement aux femmes. Dans Ontario et Québec, les anciennes lois ont été révoquées et remplacées par de nouvelles qui s'adressent également à tous les travailleurs, hommes et femmes. Au Manitoba et en Saskatchewan, on en est arrivé à des résultats semblables au moyen d'amendements aux lois déjà existantes. Au Nouveau-Brunswick, la loi qui devait régir le travail féminin n'ayant pas encore été proclamée, la législation en vigueur s'applique là aussi également aux hommes et aux femmes.

La Colombie britannique, l'Alberta et la Nouvelle-Ecosse conservent encore aujourd'hui leur législation à part pour la main d'oeuvre féminine; mais il faut dire que dans les deux provinces de l'Ouest, les lois en vigueur sont le parallèle des lois des salaires minima des hommes et sont administrées par les mêmes comités.

En général, ce nouveau système de lois visant également ouvriers et ouvrières donne au comité d'administration un pouvoir de plus grande envergure que celui dont il jouissait en vertu de la législation précédente. Cependant les taux de salaire minima n'ont pas subi de changements notables.

En 1937, la loi des salaires minima d'Ontario et la loi des salaires raisonnables de Québec ont été révisées pour s'appliquer, comme nous l'avons vu plus haut, aux hommes et aux femmes mais avec cette variante que quelques unes des ordonnances accordent aux femmes des taux de salaires plus bas.

Les taux des salaires pour les employées possédant l'expérience requise variaient au début de 1938 de \$10 à \$11 dans la Nouvelle-Ecosse à \$12.75 à \$15 dans la Colombie britannique.

Comme nous l'avons vu précédemment, dans Québec

et l'Ontario, il a été établi des échelles de salaires différentes selon les régions. Dans les plus grandes villes, le taux pour les ouvrières d'expérience est généralement fixé à \$12.50 par semaine; tandis que dans les petites municipalités, il peut descendre jusqu'à \$7.50 ou \$8 par semaine.

De ces quelques données, il est facile de conclure que dans le domaine de la législation, les provinces de l'ouest ont devancé les provinces de l'est et même Québec et l'Ontario dans l'émission d'ordonnances visant à régler les salaires des femmes. En outre, les salaires des ouvrières sont plus élevés dans les provinces de l'ouest qu'ils ne le sont chez-nous.

En général, il faut admettre que les taux minima établis ont été fréquemment bas et de nombreuses exemptions aux lois furent accordées. Mais en guise de conclusion on pourrait ajouter que si la réglementation des salaires des femmes n'a pas toujours empêché les industriels d'exploiter la main-d'oeuvre féminine, elle n'en a pas moins contribué à maintenir et jusqu'à un certain point à hausser dans certains cas le niveau des salaires des femmes.

Les heures de travail-

D'ordinaire, quand on traite du problème si important du travail dans les usines, c'est la question "salaire" qui occupe le premier rang. Question éminemment pratique, il est vrai; mais il est d'autres points d'une importance non moins grande qui devraient également attirer notre attention et faire l'objet d'une étude spéciale; je veux parler de la longueur de la journée de travail et des conditions auxquelles sera soumise l'ouvrière durant son travail.

D'une façon générale, on constate que les provinces ont publié de bonne heure des ordonnances tendant à régler les heures de travail. Les premières lois des fabriques firent leur apparition en Ontario dès 1884 et à Québec en 1885. Déjà celles-ci limitaient les heures de travail pour les femmes et les jeunes filles à 10 par jour et à 60 par semaine. Cependant, pour des motifs jugés suffisants par l'Inspecteur des fabriques on pouvait, avec sa permission, prolonger la journée de travail jusqu'à $12\frac{1}{2}$ heures par jour et $72\frac{1}{2}$ heures par semaine, mais cela jamais plus de six semaines dans un an.

Dès 1914, à peu près toutes les provinces possédaient une législation réglant les heures de travail

dans les mines, les usines et quelquefois dans les magasins. Dans la plupart des provinces des Lois des Fabriques établissaient des heures de travail maxima pour les femmes et les jeunes filles dans les établissements industriels.

Dans les provinces de Québec, Ontario, du Manitoba et du Nouveau-brunswick, ces heures maxima furent fixées à 10 par jour et 60 par semaine (55 heures par semaine pour les manufactures de coton et de lainage dans Québec). En outre la loi stipulait qu'en Ontario, les heures de travail des femmes ne devaient pas commencer avant 7 A.M. et se terminer après 6:30 heures P.M., excepté dans les établissements de mise en conserve durant les mois d'été. Dans Québec les limites étaient de 6 heures A.M. à 9 heures P.M. excepté dans les manufactures de coton et de lainage où elles étaient fixées de 7 A.M. à 6:30 P.M.

En 1909, la Saskatchewan, avait limité les heures de travail des femmes à 8 par jour et 45 par semaine; mais l'année suivante, ces limites furent changées à 9 par jour et 54 par semaine, mais on ne devait pas travailler plus tard que 6:30 heures P.M.

La Colombie Britannique, province pourrait-on dire la moins exigeante pour les heures de travail des femmes a de bonne heure fixé la journée de travail à 8

heures et la semaine à 48 heures.

Dans la Nouvelle-Ecosse, les heures de travail limitées sous la loi de 1901 ont été changées plus tard, mais sous cette loi, les jeunes filles en-dessous de 18 ans ne devaient pas être employées plus de 9 heures par jour et les jeunes filles de moins de 16 ans, pas plus de 8 heures par ^{JOUR} semaine et 4 heures le samedi.

Vers 1916, au Manitoba, un ordre remplace les clauses de la loi des fabriques et donne la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures aux femmes.

Dans toutes les provinces on accordait cependant des exemptions aux lois établies, dans certains cas exceptionnels où par exemple la limitation des heures de travail aurait entraîné des dommages considérables pour le patron en ralentissant sensiblement la production comme par exemple durant certaines saisons et dans des cas où les exigences du commerce demandent des heures plus longues. Toutefois dans ces cas, il était nécessaire de se procurer un permis d'exemption auprès de l'Inspecteur de l'usine; et ces exemptions étaient régies par des lois qui les limitaient ordinairement à 36 jours dans un an. Ces mêmes lois spécifiaient que les heures de travail ne devaient pas excéder 12 ou $12\frac{1}{2}$ par jour et 72 ou $72\frac{1}{2}$ par semaine, avec

une variante pour les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Colombie britannique qui établissaient les limites à $13\frac{1}{2}$ heures par jour et 81 heures par semaine dans la première; et 9 heures par jour et 54 heures par semaine dans la seconde. De plus, les heures de travail devaient être comprises entre 6 A.M. et 9 P.M. dans toutes les provinces excepté la Colombie britannique, 7 A.M. et 8 P.M., la Saskatchewan, 7 A.M. et 10 P.M. et le Nouveau-Brunswick, où le travail pouvait se prolonger jusqu'à 10:30 P.M.

Après 1914, les lois alors en vigueur furent considérablement modifiées tout en prenant sans cesse de l'envie. Ainsi, dans l'Alberta, les femmes ne devaient plus être employées dans les usines, manufactures ou magasins, entre 11 P.M. et 7 A.M.

En Saskatchewan, en 1920, le maximum d'heures pour la semaine de travail des femmes et des jeunes filles a été réduit à 48 heures; et en Ontario, les exemptions pour les mois d'été dans les établissements de mise en conserves ont été supprimées.

En général, on semble avoir diminué encore davantage les heures de travail durant la dépression qui suivit la Grande Guerre; mais on est retourné aux heures plus longues à la reprise des activités dans le monde des affaires.

Le développement le plus remarquable dans la législation sur les heures de travail fut sans contredit, la loi de la Colombie Britannique, mise en vigueur en 1925. Cette nouvelle loi fixait définitivement des heures de travail maxima de 8 par jour et 48 par semaine et atteignait toutes les industries et tous les employés, hommes et femmes.

Vers 1930, la loi des Fabriques fut amendée dans bon nombre de provinces. L'Alberta limita à 9 par jour et 54 par semaine les heures de travail pour tous les employés sous sa juridiction. En Saskatchewan, on abandonna le régime de 8 heures de travail par jour. Dans Québec, en 1930 également, les heures de travail pour les femmes et les jeunes filles furent limitées à 10 par jour et 55 par semaine. Enfin, les établissements de mise en conserves de la Colombie Britannique peuvent recevoir des permis d'exemption de la loi des heures de travail durant la saison de grande activité à la condition cependant qu'on présente un consentement aux heures supplémentaires, signé par l'employée ou sa gardienne. Cette même province de la Colombie Britannique interdit le travail des femmes, la nuit, mais à la condition qu'une loi semblable fut passée dans les autres provinces.

En Ontario en 1932, et en Québec en 1935, on éta-

blit un système de deux équipes par jour pour les femmes travaillant dans les usines ou manufactures. Aucune de ces deux équipes ne devait travailler plus de 8 heures par jour. Pour les deux équipes, le travail ne devait pas commencer avant 6 A.M. et ne devait pas se terminer après 11 P.M. On devait aussi accorder une pause d'une heure pour le repas.

Une loi du gouvernement fédéral sur la limitation des heures de travail passée en 1935, tendait à établir la journée de travail de 8 heures et la semaine de 48 heures dans l'industrie, les mines, la construction et le transport par tout le Dominion. Cette loi fédérale fut déclarée inconstitutionnelle et désavouée par le Conseil privé comme étant "ultra vires". A la suite de cet échec du fédéral, les législations provinciales se sont développées davantage, comme poussées par la nécessité.

En 1936, l'Alberta a adopté une loi générale des heures de travail établissant d'une manière définitive la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures pour les femmes dans toutes les occupations excepté toutefois l'agriculture et le service domestique. Au Manitoba, une loi semblable fut adoptée; dans les fabriques, les heures maxima sont de 8 par jour et 48 par semaine et la loi prévoit des exemptions jusqu'à concurrence de 12 heures par jour

et 60 heures par semaine.

Dans l'ensemble, il est donc à remarquer que, tandis que les provinces de Québec et d'Ontario furent les premières à émettre des ordonnances sur les heures de travail, les provinces de l'ouest ont fixé dès le début les heures de travail maxima les plus courtes. La Colombie Britannique, entre autres, a adopté dès le début la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures et elle a toujours conservé ces limites avec une clause prévoyant, en cas de nécessité, la journée de 9 heures et la semaine de 54 heures.

D'un autre côté, il est à déplorer que les plus industrielles de nos provinces, Québec et Ontario, aient conservé des heures de travail généralement trop longues pour le personnel féminin des établissements industriels. Une réforme dans ce domaine serait grandement à souhaiter!

Les conditions de travail-

Après avoir traité de la longueur de la journée de travail et de la fixation des salaires minima, un autre aspect de la question du travail des femmes se présente à nous: il s'agit des conditions de travail. Ces conditions ont des effets directs sur le bien-être et

même sur la vie toute entière de l'ouvrière. Si les heures pendant lesquelles une femme travaille limitent ses loisirs, si le salaire qu'elle reçoit limite ses dépenses, d'autre part les conditions de vie auxquelles elle est soumise au travail ont une répercussion sur toute sa vie.

Parmi ces conditions de travail, notons: le milieu, le degré d'énergie et de concentration requis, les rapports entre patrons et ouvriers, et des ouvriers entre eux. Dans bien des cas, ces conditions sont établies et l'ouvrière ne peut rien y changer. Quelquefois, cependant, les employées agissant en groupe, peuvent exercer une certaine influence et faire changer au besoin ou faire disparaître complètement telle condition qui à leur avis est incompatible avec leur travail. Il n'en reste pas moins vrai que dans la majorité des cas, l'ensemble des conditions de travail est fixé par l'autorité et régi par des lois qui ont reçu la sanction du gouvernement.

Nous ne possédons encore aucune étude systématique sur ce problème des conditions de travail. On peut tout de même juger de la situation au moyen de renseignements obtenus en parcourant les divers textes des lois, les résolutions des syndicats, les rapports de la Commission royale, les rapports des divers Ministères du Travail et de la division de l'Hygiène industrielle dans les Ministères de la Santé.

On constatera par exemple qu'Ontario, la plus industrielle des provinces, est la première à prendre l'initiative de créer un Office pour la sauvegarde du travail en 1900. Québec a suivi en 1905.

Un peu partout dans les provinces, en plus des lois courantes, telles l'inspection des établissements industriels, le repos dominical, les mesures d'hygiène qui assurent la salubrité et la bonne tenue des usines, les lois pour la protection légale de la vie et de la santé des travailleurs; plusieurs lois ont en outre été passées spécialement pour la protection de la femme.

Ainsi, en Colombie Britannique, au Manitoba, en Nouvelle-Ecosse, en Saskatchewan et dans la province de Québec, il est illégal d'employer une femme dans une industrie qui affecterait sa santé d'une manière permanente; le lieutenant-gouverneur -en-conseil peut interdire complètement l'emploi des femmes dans certains établissements industriels ou dans certaines divisions de tels établissements s'il juge qu'il y a danger pour la santé de la femme.

La Colombie Britannique, le Nouveau-Brunswick et Québec défendent l'emploi des femmes dans les mines; Ontario et la Saskatchewan défendent leur emploi dans les

mines en exceptant toutefois les positions techniques.
En Alberta les femmes ne peuvent pas travailler dans les mines de charbon.

A peu près toutes les provinces ont une loi qui oblige les employeurs à fournir un siège à chacune des femmes à leur service et à leur permettre de s'en servir à leur gré quand elles ne sont pas occupées au travail.

Voilà en somme les mesures qui, en temps normal, étaient destinées à rendre moins pénible la vie des travailleuses à l'usine.

Tout autres sont les conditions de travail de la femme dans les industries de guerre; c'est ce que nous verrons au prochain chapitre.

CHAPITRE V

La femme dans les industries de guerre

Le problème - quelques statistiques - ses conséquences.

Le Canada a déclaré la guerre à l'Allemagne le 10 septembre, 1939. Depuis cette date, la terrible guerre va bon train, laissant partout derrière elle des désordres et des victimes. Chez-nous l'un des fléaux les plus désastreux, c'est le travail féminin. Ce travail pose un problème des plus angoissants et des plus importants dans les circonstances actuelles.

A ce sujet, la lettre collective que les évêques du Canada ont publiée le 31 mai 1942, contient entre autres quelques lignes qui montrent bien toute l'appréhension de nos autorités religieuses au sujet du travail des femmes dans l'industrie: "Faut-il aussi exprimer l'inquiétude que nous causent les mesures destinées à attirer les femmes et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu séantes à leur sexe?"

Ces inquiétudes sont fondées. "Une des conséquences les plus tristes du capitalisme industriel a été d'attirer hors du foyer vers l'usine, une proportion croissante de main-d'oeuvre féminine. La femme y est allée, poussée d'abord par la nécessité d'alimenter un budget familial ra-

chitique, puis séduite par une propagande intéressée ou aveugle qui faisait consister la dignité de la femme, non pas dans son rôle d'épouse, de mère et de reine du foyer, mais dans l'"affirmation de sa personnalité", dans la "liberté de faire sa vie" et dans son "émancipation." Les résultats sont obviés partout. La femme moderne s'émancipe de plus en plus.

Depuis quatre ans, le départ de milliers d'hommes pour l'armée et le lancement de nouvelles usines ont créé un besoin urgent et considérable de main-d'oeuvre supplémentaire que la population féminine du pays est appelée à fournir. Impôt terrible de la guerre moderne totale. C'est par dizaines de milliers déjà que les femmes canadiennes servent sur le front industriel... Bien plus, dans beaucoup d'usines de guerre, on élimine sans gêne, les hommes même d'âge non militaire pour les remplacer par des jeunes filles payées moins cher naturellement, les éloignant ainsi de la famille et de l'école, puisque dans bien des cas, ce sont presque des enfants et les exposant prématurément aux dangers moraux de l'usine et même à de multiples dangers physiques." 1.

C'est un fait qu'on ne force pas encore les fem-

1. E.S.P. , Le travail féminin et la guerre, p. 2

mes au travail; mais on emploie de puissants moyens de persuasion, qui exercent pourtant un effet infallible sur la nature féminine. On popularise l'ouvrière en lui attribuant presque exclusivement toutes les vertus féminines civiques et nationales. On leur facilite à tel point l'accès des emplois qu'elles en abusent.

Depuis quatre ans c'est par dizaines de milliers que l'on compte les Canadiennes travaillant hors de leur foyer. Quelques statistiques concrétiseront cette affirmation. "De 1931 à 1940, l'augmentation du nombre des travailleuses canadiennes était de 46 pour cent... On ne comptait que 31,000 femmes mariées qui travaillaient au Canada en 1931... Ces femmes mariées étaient pour le grand nombre sans enfants. En 1942, le gouvernement canadien qui a besoin de main-d'oeuvre fait tout en sorte pour faire monter à 500,000 le nombre de ces femmes mariées au travail extérieur". 1. Aujourd'hui, notre industrie compte une femme sur quatre employés. Le 1er octobre, 1943, 262 personnes sur 1000 employées dans les neuf principales divisions industrielles au Canada étaient des femmes, comparativement à 235 sur 1000 à la même date de l'année précédente.

1. G. Poulin, "La famille", avril, 1942.

d'après un relevé effectué par le bureau fédéral de la statistique. Sur un total de 1,950,000 personnes dénombrées lors du relevé de l'emploi le 1er octobre 1943, il y a 511,000 femmes contre 441,000 femmes sur un personnel total de 1,880,000 en 1942.

Plus inquiétante encore que la situation de fait et les possibilités actuelles d'absorption des femmes dans les usines de guerre est l'opinion politique sur cette question; car elle indique le désir de pousser jusqu'à l'extrême limite le régime de la femme à l'usine. Ainsi, une série de mesures destinées à attirer les femmes vers l'industrie constitue la principale initiative prise aux termes d'un programme d'accroissement des réserves d'effectifs humains en temps de guerre, tel que précisé par notre Premier Ministre lui-même dans une déclaration à la Chambre des Communes lors de son discours du 24 mars, 1942. Parmi ces mesures, signalons:

1o Des campagnes de recrutement, organisées et vulgarisées en vue d'attirer les femmes vers les occupations nécessaires;

2o L'établissement d'organismes appropriés pour interroger, conseiller et diriger les femmes qui désirent un emploi;

3o L'établissement de services de placement et d'orientation spécialisés dans la main-d'oeuvre féminine;

4o L'avance des frais de transport, au besoin, afin de permettre le déplacement jusqu'à l'endroit où le travail est disponible;

50 L'établissement d'hôtelleries ou de moyens satisfaisants de logement;

60 L'établissement de pouponnières ou d'autres services, en vue du soin des enfants;

70 L'établissement au besoin de services médicaux et de moyens de divertissement;

80 L'établissement d'un programme de formation, spécialement adaptée aux femmes, tant dans l'industrie que directement sous l'égide de l'Etat;

90 Les appels et la pression auprès des patrons peu enclins à embaucher la main-d'oeuvre féminine;

100 La modification des restrictions visant l'emploi des femmes, et surtout des femmes mariées, dans les institutions et aussi dans le service de l'Etat.

Ce programme prouve clairement l'intention du gouvernement de pousser systématiquement les femmes vers le travail à l'extérieur du foyer, quel que soit leur état civil. Aussi un nombre trop grand de jeunes femmes quittent-elles le foyer et ses tâches pour les travaux de l'extérieur. Et telle jeune fille qui n'aurait pas voulu se voir à telle usine, même pour aider sa famille, y court aujourd'hui, attirée par la propagande.

Loin de moi l'intention de condamner d'une façon générale le travail manuel, car il n'a rien de dégradant. Au contraire, cette pénible loi du travail à laquelle toute créature est soumise, le Maître n'est-il pas venu lui-même l'adoucir? Il a consacré par son exemple la

dignité et la noblesse du travail manuel. Grâce à ce geste, il sanctionne l'union inséparable du travail et du travailleur. Conséquemment, l'organisation chrétienne et rationnelle du travail doit respecter avant tout la personne de l'ouvrière, ses exigences fondamentales et ses droits. C'est ce qu'on a trop souvent oublié et c'est précisément ce qui rend le travail des femmes tel qu'organisé présentement dans l'industrie de guerre, tout à fait condamnable.

Dans beaucoup d'usines de guerre par exemple, on fait travailler la femme la nuit. Or le travail de nuit est fort dangereux; les graves périls physiques et moraux auxquels le travail de nuit expose les femmes, surtout les jeunes filles sont multiples; ses conséquences sur la vie familiale désastreuses. Si bien que depuis cinquante ans, les congrès de législation sociale internationale se sont occupés du problème et que le Bureau international du Travail dès sa création, s'est appliqué à faire interdire partout le travail industriel féminin la nuit. Il est donc vraiment scandaleux que notre pays tolère encore le travail nocturne féminin tandis que les pays belligérants même les plus engagés comme la Grande Bretagne, l'Australie et l'Allemagne interdisent généralement ce travail. Dans

la seule province de Québec, "près d'une centaine d'usines et de manufactures ont la permission du Ministère du Travail de Québec d'utiliser la nuit leur personnel féminin." 1. Or on sait que chez-nous la loi exige que le travail féminin de nuit ne soit pas imposé dans une usine où il n'existe pas encore, sans le "consentement réciproque entre toutes les parties concernées". Tient-on suffisamment ^{compte} de ces dispositions de la loi? Par une propagande exagérée et sous toutes sortes de représentations n'arrache-t-on pas aux ouvrières un consentement qu'elles se croient obligées de donner?

Maintenant pour ce qui est des heures de travail, la situation n'est guère plus édifiante. Le cas de la province de Québec par exemple suffira pour nous en donner une idée. "Quarante pour cent des établissements en cause fonctionnent sous un régime de trois équipes de huit heures, et quarante pour cent sous un régime de deux équipes de huit, neuf, dix, onze et onze heures et demie selon les cas, la demi-heure ou l'heure du repas non comprise. Le système de deux équipes de dix, onze et onze heures et demie est d'emblée le plus en usage. En outre, vingt pour cent des usines de guerre n'ont qu'une seule équipe de jour, où

1. Alfred Charpentier, relations, mai, 1942, p. 128.

la durée réglementaire maximum de dix heures de travail a été prolongée à onze et douze heures, moins le temps du repas.

La prolongation des heures de travail date surtout du début de 1941. Certains établissements accordent une pause de dix minutes au milieu de chaque demi-journée de travail et donnent un verre de lait à qui en veut. Les équipes de huit heures bénéficient rarement de ces avantages réservés surtout à celles dont la durée de travail est plus longue. Cependant ces adoucissements apportés au régime du travail n'étant pas prévus par la loi, il appert que dans beaucoup d'établissements il n'y a ni pause, ni distribution de lait." 1.

D'après une enquête jociste poursuivie en 1942 et qui a porté sur 700 cas, on a trouvé que 2.4 pour cent des ouvrières travaillent de 30 à 33 heures par semaine; 55.8 pour cent travaillent de 40 à 49 heures par semaine; 37.8 pour cent travaillent de 50 à 59 heures par semaine; et 4 pour cent travaillent plus de 60 heures par semaine.

A qui peut-on faire croire maintenant que les mères de famille qui fournissent ce nombre d'heures de

1. E.S.P. , Le travail féminin et la guerre, pp 9-10

travail aux usines vont pouvoir en plus s'occuper vraiment de leurs maisons et de leurs enfants? Le rapport de l'enquête dit encore que toujours parmi les 700 cas étudiés, 27.7 pour cent des ouvrières se sont plaintes que leur travail les a rendues malades et que 17.3 pour cent ont été victimes d'accidents à l'usine.

En somme, voilà dans quelles conditions travaillent nos femmes canadiennes. Les principales industries où elles ont engagé leur activité sont les suivantes: aluminium, amiante, caoutchouc, cordages, énergie électrique, fonderie, machinerie, métallurgie, munitions, outillage, papier, produits chimiques, tabac, textile-coton, textile-soie, tricot, avionnerie. Les membres du sexe faible sont devenues dans ces établissements: mécaniciens, soudeurs, ingénieurs, menuisiers, peintres, charpentiers, gambliers et que sais-je encore! Ces femmes souvent travaillent en pantalons, avec des compagnons qui les traitent d'égale à égal, sans pour cela que les sexes perdent totalement de leur attrait, soit dit en passant, quoi qu'on en pense.

En face de ces statistiques et de ces faits par trop éloquentes, essayer d sincèrement de se ranger du côté de ceux qui voient d'un oeil favorable l'intervention de la femme dans l'industrie est impossible. Au contraire,

malgré la propagande qui nous propose comme modèles de courage et de patriotisme des ouvrières d'usines menant avec succès leur double tâche domestique et industrielle, dont souvent une seule suffit à conduire une femme au bout de sa résistance physique et nerveuse, ceux qui ne remplacent pas la raison par l'enthousiasme savent bien que la chose est impossible et sont forcés d'affirmer que le travail des femmes tel qu'il se produit aujourd'hui a des effets désastreux sur la femme elle-même d'abord, puis il porte ses conséquences terribles sur la famille et sur la société toute entière.

Le travail de guerre ruine la santé physique et morale de la femme-

Le travail intense hors du foyer a des répercussions sur la santé physique et, ce qui est plus grave encore, sur la santé morale de la femme. Mais avant d'entrer dans le domaine des périls moraux, voyons quels contre-coups de l'organisme doit s'attendre à subir l'ouvrière à l'atelier, respirant l'atmosphère malsaine qui s'en dégage. On ne taxe pas impunément la constitution naturellement frêle de la femme; si l'on déplore les santés qui dégènerent, ne doit-on pas d'abord et surtout d'en prendre au travail qui annihile chez la femme et la jeune fille toutes les énergies.

"Le mal vient surtout de la longueur des heures, du travail éreintant que doivent accomplir certaines femmes, des poids qu'elles doivent soulever et du surmenage occasionné par l'appât des salaires que donnent les heures supplémentaires. Le surmenage envahit peu à peu tout l'organisme; la femme ou la jeune fille s'affaiblit ou s'exaspère; elle devient inférieure à sa tâche, à toute tâche et selon le mot du Père Alexandre Dugré dans son Plaidoyer pour la Canadienne, "après six mois d'empoisonnement lent, elle est minée, jaunie, finée, fondue, incurable, et n'a pas le sou pour se faire soigner. La clinique l'a vue passer; le pré-tendant a cessé de la voir, déjà choqué de ses nouvelles manières trop communes; et le presbytère a entendu son désespoir, quelle voudrait lancer à toutes les Canadiennes en guise d'alarme charitable." Les médecins sont évidemment les plus en mesure de constater les répercussions graves du travail de guerre sur la santé de la femme. Aussi sont-ils unanimes à le condamner comme étant très dangereux. "Le 11 mai 1942, la Société médicale de Saint-Sauveur réunie en assemblée régulière, sous la présidence du Dr. J.E. Verrault a adopté à l'unanimité la résolution qui suit:

Exerçant notre profession parmi les ouvriers, nous médecins du quartier Saint-Sauveur de la ville de Québec, avons eu l'occasion de faire les constatations suivantes:

1o Nous voyons à nos bureaux beaucoup plus de jeunes filles qu'autrefois;

20 Ces clientes sont presque toutes des ouvrières des usines de guerre;

30 La plupart nous consultent pour des maladies provenant de travail au-dessus de leurs forces, de travail dans de mauvaises conditions ou de travail nocturne;

40 A quelques-unes nous devons ordonner l'entrée dans un sanatorium, à d'autres un repos prolongé, à un grand nombre un arrêt de travail définitif, à celle qui peuvent reprendre leur travail, l'exigence de l'amélioration des conditions dudit travail;

50 Nous devons ajouter que certaines maladies ou états physiologiques particuliers, tels que maladies vénériennes et grossesses, semblent être le lot de plusieurs patients nous venant des arsenaux.

En raison des constatations susmentionnées et conscients de notre responsabilité envers la société, justement alarmés par le problème que pose la présence des femmes dans les usines de guerre, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, nous croyons devoir faire aux autorités compétentes les recommandations suivantes:

10 Que l'on n'emploie les femmes dans les usines que dans la mesure où l'on aura épuisé toute main-d'oeuvre masculine;

20 Que l'on entoure la femme qui devra travailler de toutes les précautions de nature à lui conserver sa santé physique et morale.

30 Que l'on proscrive, tel que cela s'est fait dans d'autres pays belligérants, notamment l'Angleterre, l'Australie et l'Allemagne, tout travail nocturne pour les femmes. " 1.

La médecine a parlé! Les mêmes constatations se répéteraient dans tous les centres industriels si une enquête élaborée nous permettait de nous introduire partout et d'y interroger les membres du corps médical. Dans certains cas les troubles digestifs et cardiaques ont ré-

sulté de la surexcitation nerveuse."D'autres font de l'intoxication du foie par le trinitololuol, ou par les vapeurs de benzine. La mauvaise alimentation, le manque de sommeil et, en guise de compensation, les liqueurs, l'alcool que plusieurs se prodiguent, affectent l'estomac, le coeur, la pression artérielle... Travailler dans les courants d'air, passer du surchauffé aux corridors froids humides, manier de la poudre aux émanations délétères et aux explosions agaçantes, porter des fardeaux lourds qui occasionnent des chutes d'estomac, respirer la poussière, l'odeur du caoutchouc, du tabac, de la poudre, du mercure, de la peinture à l'huile de banane, des substances chimiques fécondes en brûlures, c'est dans les programme." 1.

Et que dire maintenant des accidents, car il se produit de nombreux accidents bien qu'on ait l'ordre formel de les passer sous silence. M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C. écrivait dans une lettre adressée au Premier ministre du Canada: " Car il est avéré, quoique cela ne soit pas rendu public, qu'un grand nombre de jeunes filles, travaillant dans les usines de guerre y sont estropiées." C'est la conséquence d'un travail long et pénible. L'expérience nous prouve que ces accidents arrivent habituellement durant les dernières heures de

1. Alexandre Dugré, s. j., Plaidoyer pour la Canadienne.

travail; c'est qu'alors l'épuisement ou l'énervement diminuent l'attention ou émoussent la prudence, principales sauvegardes de l'ouvrière contre ces accidents.

Après ces constatations, croire aux propagandes menteuses des journaux qui montrent les jeunes filles souriantes, costumées, élégantes quelquefois, toujours heureuses apparemment, au milieu des obus, des établis et du bruit, serait naïveté!

En voilà assez pour ce qui est de la santé de l'ouvrière. Le travail des femmes à l'usine comporte des répercussions beaucoup plus graves quand il s'agit de la morale. La nature humaine est fragile; plus d'une commence avec des motifs élevés qui finit par les moins nobles et en vient à prendre les moyens pour la fin. Cela est vrai surtout dans la poursuite des richesses et nombre de fois les grands buts que la fortune permet de servir ont sombré dans les efforts qu'il a fallu déployer pour se l'assurer. La femme ou la jeune fille qui s'en va travailler à l'usine, y reçoit un salaire, part très souvent avec de grandes ambitions; elle a de l'idéal. Mais une fois entrée dans le gouffre elle en vient à faire comme les autres. Et dans les industries de guerre on ne choisit pas ses compagnons et ses compagnes; la nécessité oblige les industriels à prendre la main-d'oeuvre qui se présente, d'où

il se glisse parfois un certain nombre de personnes qui ne brillent pas toujours par leurs principes moraux et religieux: les bonnes jeunes filles, les femmes mariées respectables ou non, les filles de rue, les pères de famille honorables et les "voyous" tous sont mêlés. Il n'y a aucune différence entre eux si ce n'est leur conduite. A ceci s'ajoute le manque de surveillance morale, les patrons prétextant que ce problème relève de la conscience de chaque individu.

Comme le mal s'affiche toujours plus que le bien, les influences malsaines ne tardent pas à se faire sentir, et l'ouvrière sera plus ou moins victime de ces influences malsaines selon qu'elle aura une formation personnelle plus ou moins solide; mais encore en faut-il de l'énergie pour tenir bon malgré tout! Aussi plus d'une se laisse attirer par les ^{conversations} lascives; naturellement le mal commence toujours par les propos grivois ou impurs. La curiosité de l'ouvrière non prévenue est éveillée aux récits scandaleux et à toutes les théories fausses répandues sur les mystères de la vie qui lui sont dévoilés sans pudeur. On attaque même les grandes vérités de la religion avec une désinvolture qui fait trembler les personnes sérieuses. Petit à petit la foi diminue; on sombre dans l'indifférence religieuse. Le manque de loisirs pour penser, pour prier, la fatigue ajoutés aux promiscuités dan-

gereuses menacent de conduire la femme à l'immoralité. Elle désapprend le sens de la vie chrétienne; elle ignore désormais les joies et les beautés de la vie intérieure.

La vie sans sa cause profonde devient insipide. Moins croyante que jadis, la femme moderne s'ennuiera: l'ennui naît de l'irréligion. Elle cherchera un remède à cet ennui dans les plaisirs. Elle dépensera l'argent qu'elle gagne pour s'amuser. Une fois alors lancée dans l'égoïsme elle bat les records, car selon le mot de La Bruyère: "les femmes sont extrêmes; elles sont meilleures ou pires que les hommes."

Ainsi le travail extérieur aura contribué à faire de la femme un être déclassé, dépouillé à la fois de sa personnalité propre et des prérogatives qui en font le charme et la dignité.

Le travail de guerre tue la famille -

La famille est l'institution primordiale également nécessaire au bonheur de l'individu et à la prospérité de la société civile. Il est donc évident que dans l'ordre naturel des choses l'industrie est subordonnée à la famille et devrait donc s'organiser de telle sorte que celle-ci loin d'en souffrir, tire profit de son existence et de ses multiples activités.

J'ai dit "devrait" car il est bien certain que nous sommes loin d'avoir atteint cet idéal. Notre industrie, telle que constituée actuellement, engendre toujours la gêne, quand ce n'est pas la misère dans la classe des travailleurs; elle désorganise la famille et met en péril la société toute entière. Comme nous le rappelle Sa Sainteté Pie XII, "c'est dans les liens de la famille que reposent la force et la gloire d'une nation; une nation ne peut subsister avec des familles disloquées".

Qu'avons-nous fait pour assurer la survivance de notre famille canadienne-française? En vérité pas grand'chose. Pourtant n'oublions pas que si pour gagner la guerre nous avons chez-nous détruit la famille, la victoire elle-même sera une désastreuse défaite.

Une seule réaction s'impose: le retour de la femme au foyer. On m'objectera sans doute que dans un monde comme le nôtre il est difficile de parler de la femme et de sa mission, car la guerre a changé la notion des vraies valeurs. Ce qui paraissait, il y a quelques années, illogique et dangereux, semble aujourd'hui normal et presque obligatoire. Il est entendu, d'après les canons officiels, comme nous l'avons vu d'ailleurs, que la " femme doit faire sa part pour hâter la victoire". Mais, la paix une fois rétablie, la femme devra réintégrer le foyer. Quelle utopie! Habitée depuis des années à vain-

cre les difficultés extérieures, la femme désirera-t-elle revenir au libre choix des responsabilités conjugales et maternelles? Saura-t-elle accomplir sa véritable mission? Loin de là; la femme tenant à sa liberté plus qu'à tout au monde glissera à la dérive loin du foyer où la réclament un époux délaissé, des enfants abandonnés. Témoins ces jeunes filles habituées à travailler avant leur mariage, qui prétextent parfois l'ennui pour continuer, au moins durant les premiers temps, leur travail à l'extérieur pour faire face aux frais d'installation et cela dure ensuite, au détriment de l'éducation des enfants et même de la morale familiale. Pourquoi espérer que la signature d'un traité de paix change tout à fait cette attitude?

La place de la femme est sans contredit à son foyer. Quelques témoignages concrétiseront l'enseignement de l'Eglise à ce sujet. C'est d'abord Léon XIII qui pose en principe que:

"Par sa nature même, la femme est destinée aux ouvrages domestiques, ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux de leur nature à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille."

C'est ensuite le Cardinal Manning qui dit:

"La femme, qui au pied de l'autel, conclut un contrat avec son mari, contrat en vertu duquel elle se donne à lui et aux enfants à naître n'a pas le droit de conclure un nouveau contrat avec un patron, pour lequel, de nouveau, elle engage toutes ses forces et tout son temps."

Et le Pape actuel Pie XII ajoute:

"C'est dans les liens de la famille que reposent la force et la gloire d'une nation. Une nation ne peut subsister avec des familles disloquées."

A son tour, le Père Emile Bouvier, ce grand apôtre du Service social nous dit:

"C'est précisément dans une pareille période (guerre) que la femme joue avec plus d'intensité son rôle de gardienne de la civilisation par celui de gardienne du foyer. Pendant que l'homme doit, même si la cause est juste, rappeler à son service ses instincts les plus primitifs pour vaincre, c'est la femme qui conserve le trésor des vertus et des valeurs traditionnelles; c'est elle qui l'inculque à ses enfants et en assure ainsi la permanence par-dessus les contingences d'une guerre; c'est à ce foyer conservé que le mari viendra, au retour du front, se réhabiliter socialement."

Pour ceux qui douteraient encore de la place de la femme en temps de guerre j'ajoute les témoignages de chefs mêmes du Service Sélectif au pays:

"La maîtresse de maison, soldat de première ligne sur le front intérieur accomplit une besogne de guerre essentielle." (M. Goulet)

"La désagrégation du foyer au bénéfice de l'industrie, loin d'aider l'effort de guerre, lui nuit, le retarde et compromet notre avenir". (Mme. Eaton)

Et malgré tout, l'exode des foyers, cet exode continu, inconscient, corrosif de celle qui devrait en être l'âme, s'introduit de plus en plus dans nos moeurs. "affirmer que 25% de la main-d'oeuvre féminine est mariée n'est pas exagéré et reste une forte probabilité". 1.

1. Emile Bouvier s. j., Le travail féminin à l'usine et l'effort de guerre, p. 14

C'est là une plaie sociale qui met en péril la santé, la sécurité, la stabilité de la vie de famille. En effet le travail de la femme prive le foyer de l'atmosphère d'ordre et de réconfort qu'exigent le repos du mari et l'éducation des enfants.

Les devoirs de la femme mariée en effet sont multiples. "Quant aux femmes mariées, une autre morale s'ajoute à la morale personnelle de se mieux tenir; une morale ratifiée par un sacrement doublée de la sauvegarde obligatoire du mari, et multipliée de la charge des enfants: la morale conjugale, maternelle, éducationnelle". 1. Ces devoirs, comment nos travailleuses pourraient-elles les remplir quand volontairement elles se soumettent au régime inhumain que voici: se lever avant six heures pour être à l'établi à huit heures; puis ne rentrer chez soi qu'après sept heures, souper à la hâte, faire la lessive, arranger le lingé, voir au ménage, voir aux enfants, puis dormir nerveusement quelques heures et recommencer!

Une pareille conduite tend à détacher le père de son foyer où il avait espéré pouvoir se procurer les avantages d'une saine diversion vers des préoccupations différentes de ses inquiétudes ordinaires. L'épouse est

1. Alexandre Dugré, S.J. , Plaidoyer pour la Canadienne .

fatiguée, impatiente; elle ne trouve autre sujet de conversation que "usine" et "travail"; en un mot la vie au foyer est ennuyeuse. Aussi le père à la longue, devient-il maussade, dur, sujet à la révolte; et ce sont les drames de famille qui commencent.

Dans ce foyer où règne l'égoïsme et l'indépendance il va sans dire que l'enfant n'est pas bienvenu. Pourtant la maternité courageusement acceptée serait pour nos familles ouvrières une protection et un bienfait. Nous lui devons ce qui subsiste encore d'esprit de famille et de stabilité relative des foyers même dans les quartiers les plus misérables de nos grandes villes. Krappée hélas dans sa santé, émancipée par les théories qu'elle aura apprises à l'usine, la femme voudra bien jouir de la vie, mais elle évitera le risque d'avoir des enfants. C'est la tendance au contrôle des naissances, à la stérilisation. Une enquête a démontré que la moyenne des naissances pour les ouvrières évoluait entre 3 et 3.6 pour cent, alors qu'elle atteignait le chiffre de 6.3 pour cent chez les non ouvrières.

Si parfois on tolère l'enfant, alors, "il paie dans son corps et parfois dans sa vie, le surmenage de sa mère" selon le mot d'Ève Baudouin. Il est démontré que la moyenne du poids de l'enfant à sa naissance est

moindre pour le fils de l'ouvrière que pour celui de la cultivatrice ou de la ménagère. Et dans la suite, il a souvent en partage une santé débile et chancelante. Pour lui, et voilà qui est beaucoup plus grave, point d'éducation véritable. "J'ajoute dit Ernest Pezel, qu'il paie souvent par la déchéance morale et la révolte sociale l'absence de sa mère au foyer, les privations de tendresse et toute l'éducation d'où la mère a été exclue." Tragique est le sort de l'enfant qui a eu le malheur de naître dans une époque aussi peu soucieuse de son bien-être moral.

Il est établi que la criminalité juvénile croît en proportion directe avec l'éloignement des mères de leurs foyers vers l'usine. Ainsi à Toronto, en 1941, M. McCulley, principal de Rickerling Market, maison d'enseignement bien connue, déclarait que le nombre des jeunes délinquants avait augmenté de plus de 40% au cours de l'année à Toronto. De son côté le président de la "Society for the Protection of Women and Children" de Montréal, M. Havelock Wheatley, déclarait à une assemblée de cette société qu'un bon nombre des enfants dont on a eu à s'occuper ont été gravement "négligés et leur état est tel que la conduite de leur mère ne peut se qualifier autrement que de négligence criminelle envers ces souffrances mentales et morales."

Les effets de cette désertion du foyer par les mères continuent de se faire sentir, comme le démontre bien le rapport d'une enquêteuse de la "Gazette" soulignant la présence à Montréal de 5,000 enfants abandonnés:

"Mais dans Montréal seul, plus de 5,000 enfants des femmes qui travaillent aux usines de guerre sont abandonnés à eux-mêmes ou aux soins incertains de frères ou de soeurs plus âgés, des grands-parents ou même des voisins. On ne fait rien jusqu'ici pour leur soin.

Nul de ces quelque 5,000 enfants n'est très âgé - la plupart des usines refusent d'engager des femmes de plus de 35 ans - La responsabilité de veiller sur les frères et les soeurs plus jeunes est extrêmement nuisible à la santé de l'enfant plus âgé. Il n'est ni du point de vue de l'intelligence, ni du point de vue de la sensibilité assez développé pour cette besogne. Le soin qui est occasionnellement donné quelquefois par des parents ou des voisins bien disposés est aussi trop superficiel à cause d'autres responsabilités ou d'inexpérience." 1.

Les organismes qui s'occupent de service social chez-nous voient se multiplier les cas tragiques à ce triste dossier de l'enfance abandonnée.

En certains cas aussi, les époux se déchargent du soin d'élever et d'éduquer leurs enfants en les confiant à des garderies ou autres institutions d'état.

"On aboutit alors à l'état de vie qu'on a tenté de faire régner en Russie soviétique, en vue précisément de faire disparaître la famille. Une fois que ces habitudes auront été ancrées dans notre population par un régime, censément temporaire, comment revenir en arrière et recréer ces habitudes de discipline morale qu'impose la famille chrétienne

1. Jacqueline Sirois, Le Devoir, 1er juin, 1942.

et qui viennent si facilement en contradiction avec les désirs de jouissances faciles gisant au fond du coeur de tout homme et déjà si caractéristiques de notre époque" 1.

De toute façon le mal est grand. La famille est minée par la base. Cette famille qui faisait jadis l'orgueil de la race canadienne-française menace d'être engloutie dans la vague montante des industries de guerre. Si on tolère plus longtemps le travail des mères de famille, on peut affirmer sans hésitation que la civilisation chrétienne sera sur le point de se perdre. Et quand la paix sera rétablie, "c'est tout un monde qu'il faudra convertir à des principes sains de vie morale et sociale. Oeuvre de plusieurs générations, peut-être de plusieurs siècles: l'histoire de l'Eglise en témoigne." 2.

La participation de la femme au travail de guerre expose la société à la ruine-

Il est grandement à craindre que la dislocation de nos familles ne désaxe en même temps toute la vie sociale de notre pays.

Le rôle social de la femme, c'est le service de la famille. On dit même avec raison que pour ^{définir} la fem-

1. Emile Bouvier, s. j., Le travail féminin à l'usine et l'effort de guerre, p. 29

2. idem

me et son rôle dans la société, il faut nécessairement faire entrer en ligne de compte la famille, puisque c'est par le service de la famille que la femme remplit sa tâche sociale. Par conséquent libérer la femme des responsabilités familiales, c'est favoriser l'individualisme, et enlever à la femme tout rôle social bienfaisant.

Si l'on tenait vraiment compte de la hiérarchie des valeurs, de la prééminence de la personne humaine élevée à la vie divine, risquerait-on ainsi de gaieté de coeur de ruiner physiquement et moralement celles qui fourniront nos hommes de demain? Pourtant notre société à tendances franchement matérialistes, est organisée de façon à sacrifier la personne de la femme.

L'Economie politique, la science de la richesse, proclament leur indépendance absolue à l'égard de la loi morale et réclament pour les activités économiques de la personne humaine, une liberté sans restriction et sans frein. Comment s'étonner après cela, si le but social de l'industrie est trop souvent perdu de vue. Si les manufactures et les fabriques sont considérées plus souvent qu'il ne faudrait par leur exploitants non plus comme moyens de gagner honorablement sa vie, en servant loyalement le public, mais comme machines à produire les dividendes à

tout prix; comment s'étonner alors que l'on sacrifie la femme si on a oublié les principes religieux même les plus élémentaires.

Dans la dernière nouvelle qu'elle a écrite, notre regrettée femme de lettre, Laure Conan, fait dire à une jeune mondaine catholique, par son prétendant protestant qu'elle vient d'éconduire à cause de leur différence de religion les paroles suivantes: " Si vous et moi ne croyions qu'à la vie présente, qu'y aurait-il de changé dans notre manière de voir, de juger et de vivre?" Cette question on peut nous la poser au sujet de notre vie économique. Si nous étions des incroyants au lieu d'être des catholiques, qu'y aurait-il de changé dans notre façon d'envisager et de solutionner les problèmes que l'industrie soulève chaque jour devant nous. La question vaut la peine qu'on y réfléchisse et ouvre des perspectives trop souvent soupçonnées.

Certes on ne peut interdire tout travail extérieur aux femmes surtout en temps de guerre. Mais il y a une mesure à garder, il y a des distinctions à poser, il y a surtout une mentalité à sauvegarder. Ne l'oublions pas; si le travail féminin hors du foyer est de nature à causer beaucoup de malheurs, il pourra aussi et ceci est peut-être plus grave à cause des grandes répercussions sur l'avenir, donner aux gens la mentalité que le travail féminin en som-

me c'est une bonne chose: plus de revenus à la maison, plus de bien-être apparent et immédiat, une occupation parfois plus adaptée aux goûts de telle ou telle personne. Et c'est le chambardement de la société; la guerre finie, on voudra continuer à travailler à l'extérieur, comme auparavant; et ce sera un nouveau problème à ajouter à tous ceux de l'après-guerre.

De nombreuses gens se plaisent encore à croire que la femme finira par se repentir de s'être tant avancée et reviendra d'elle-même à son ancien état, à une distance respectueuse des prérogatives masculines. La famille et par elle la société seraient alors rétablies dans leur ancienne beauté par le sacrifice des ambitions non domestiques de la femme. Pour ma part, je crois qu'il sera difficile et long de changer la mentalité de la femme moderne. Bien superficielle est la sagesse qui enseigne que "souvent femme varie". La femme varie dans son état nerveux et son humeur quotidienne; elle varie dans ses choix ou ses goûts occasionnels. Mais, une fois les tendances de son tempérament complétées, améliorées ou détériorées par l'éducation, elle présente une personnalité stable qui varie beaucoup moins que celle de l'homme.

La femme est faite pour se donner ou se dévouer; or le don et le dévouement ne peuvent se produire à l'aventure comme une expérience de laboratoire, comme un jeu d'imagination et comme une tentative d'art; maintenant que l'on a dirigé ses énergies du côté du travail extérieur, il sera très difficile de lui faire réintégrer le foyer.

Au risque d'être taxée de pessimisme, je dirai même que les changements de conditions de vie de la femme entraîneront le déséquilibre de la société. N'avons-nous pas l'expérience de la Grande Guerre qui démontre le bien-fondé de ces appréhensions? Après la guerre de 1914-1918, les femmes pour remplacer les hommes décimés par les armes ont envahi la manufacture, l'usine, le commerce. Il s'en est suivi une émancipation bien surprenante et puis une crise douloureuse où les hommes chômaient pendant que trop de femmes continuaient à occuper des emplois masculins. Prenons garde; l'histoire se répète!

"Quand on se réveillera de l'hystérie actuelle avec la fermeture des usines, la double mise en chômage de 700,000 femmes et de 700,000 soldats... que les femmes libérées, émancipées, habituées aux manteaux de fourrure, aux bagues, aux bracelets et aux sacs prospères, doubleront le chiffre des mécontents, il faudra plus que les enfants rachitiques ou mal élevés des mécaniciennes pour relever le pays." 1.

1. Alexandre Dugré, S.J., Plaidoyer pour la Canadienne.

CHAPITRE V

Pour remédier à la situation

En face de la réalité, il s'agit maintenant de prendre parti; il s'agit de décider si pour autant qu'il en dépendra de nous, l'industrie canadienne tombera entièrement et définitivement sous la domination de puissances purement matérialistes, ou sera imprégnée à tous ses degrés d'un sain idéalisme chrétien.

On ne bâtira pas un monde nouveau sur des foyers en ruine! Il s'agit donc d'abord de sauver la famille. La question est importante à plus d'un titre et offre notamment un intérêt national considérable; car la richesse d'un peuple n'est pas faite surtout de ses pièces d'or et de ses tonnes de marchandises, mais, ainsi que l'a écrit Ruskin "de la multitude de ses enfants au sang clair, et au rire joyeux."

Puisque le travail de la femme en dehors du foyer est la cause de tout le mal, il faudra essayer par tous les moyens possibles de l'enrayer ou tout au moins de le réglementer de façon à ce qu'il ne soit pas une entrave aux devoirs de la femme et surtout de la mère de famille.

Les campagnes pour le retour de la mère au

foyer ont débuté bien avant la guerre; elles se poursuivent avec intensité présentement et elles continueront après, tant qu'un ordre nouveau ne redonnera pas à la famille une place à la mesure de son rôle social et national.

Des associations, des groupements, des sociétés, des ligues, des conseils municipaux les uns après les autres, des sociologues, des médecins, des évêques et des députés ont protesté et protestent encore contre les conditions présentes du travail féminin dans les industries et les abus que révèlent des enquêtes sérieuses. Qu'on se rappelle entre autres les pétitions et déclarations des Ligues du Sacré-Coeur, de la J.O.C. et de la L.O.C., des syndicats catholiques nationaux, de la Fédération nationale Saint Jean-Baptiste, de l'Association professionnelle catholique des voyageurs de commerce en vue d'améliorer les conditions du travail féminin dans les usines.

En mars, 1943, la J.O.C. et la L.O.C., qui sont sans contredit les groupements les plus représentatifs de la masse ouvrière au Canada, organisaient une campagne pour attirer l'attention des autorités provinciales et fédérales sur les réformes qu'elles veulent obtenir et dont voici les trois principales: l'abolition complète du travail de nuit pour les femmes et les jeunes filles; l'établis-

sement de la semaine de quarante-huit heures pour les ouvrières des usines de guerre; la défense de travailler en dehors du foyer aux mères de famille qui ont des enfants en bas de seize ans, tout comme les autorités militaires en agissent pour l'enrôlement des femmes dans les services auxiliaires de l'armée.

Loin de nuire à l'effort de guerre, ces réformes, dictées par le bon sens et la morale, le rendront plus efficace notamment en diminuant le gaspillage industriel et par suite en faisant donner aux dollars dont se départit le contribuable canadien un meilleur rendement.

En outre, chacune de ces réclamations est le fruit d'enquêtes et de raisonnements solides. Ainsi par exemple, la demande de la journée de huit heures est basée sur les données suivantes: " C'est partir d'un faux principe que de s'imaginer que si une jeune fille peut faire en une heure une somme donnée de travail, elle en fera six fois autant en six heures et douze fois autant en douze heures. Voici les résultats d'une enquête faite en Angleterre au cours de la dernière guerre. Rendement de 95 ouvrières tournant des fusées d'aluminium:

Heures de travail

Heures de travail hebdomadaire	Production horaire en %	Production totale hebdomadaire
66.2	100	100
54.8	134	111
53.4	123	99
49.9	132	102
48.3	144	105
45.6	158	109

Deux observations sautent aux yeux à la lecture de ce tableau. La première: une diminution des heures de travail n'entraîne pas nécessairement une augmentation continue de la production horaire, et la seconde: on peut déterminer un barème d'heures de travail qui peuvent maintenir le rendement maximum d'une industrie. Le rapport de cette enquête recommandait la semaine de 48 heures pour la femme occupée à un travail manuel." 1.

Une confirmation nous vient de l'Inspecteur en chef des fabriques en Angleterre. "La production semble s'être accrue partout où on a mis ce régime à l'épreuve sans préventions."

Les travaux de recherches faits aux Etats-Unis dans ce domaine aboutissent sensiblement aux mêmes conclusions. A notre gouvernement maintenant, pour limiter l'embauchage de la femme aux besoins réels de l'industrie, de limiter les heures de travail et d'intervenir pour protéger la santé physique et morale de la nation. L'embauchage qui se fait actuellement, nous l'avons vu, est irrationnel. Plus de discrétion dans l'utilisation de la

1. Emile Bouvier, S.J., Relations, Déc./42, p. 311

main-d'oeuvre féminine rendrait la vie de la femme à l'usine plus adaptée aux exigences de sa nature et moins incompatible avec ses devoirs religieux et sociaux.

Nous serait-il permis d'aller plus loin. Puisque par-delà le rendement industriel, il importe de sauver la valeur humaine sociale et chrétienne de la femme et de la mère, ne serait-il pas permis d'espérer qu'un jour les hommes reprendront leur place dans l'industrie tandis que la femme en sortira définitivement? La vie économique du pays aurait tout à gagner de cette heureuse substitution, de ce changement radical qui ne serait, en somme, qu'un retour à la vie normale. D'ailleurs l'efficacité du travail féminin à l'usine est bien discutable. Des contremaîtres, des surintendants, des chefs de groupe se plaignent; ils disent qu'elles perdent du temps, provoquent des accidents, font perdre le temps aux hommes, ne se conduisent pas toujours bien, doivent être surveillées de près; en un mot, il semble que les résultats sont loin d'être ceux qu'on laisse entendre.

Le budget familial n'en souffrirait pas trop non plus. C'est un fait établi que le salaire de l'homme, chef de famille n'a jamais été aussi élevé que de nos jours. Et fait assez curieux, c'est que le pays du monde

où la femme se montre le plus empressée à chercher un emploi extérieur "indépendant" est précisément le pays des plus hauts salaires: l'Amérique.

Espérons qu'un jour, nos pauvres contemporaines, victimes hélas, de transformations trop rapides de la vie économique, se ressaisiront enfin! qu'elles comprendront que en dehors des grandes industries, le travail même de la femme à son foyer, les soins de la cuisine et du ménage, l'entretien du linge et des vêtements, l'hygiène et l'éducation de la première enfance, tout cela constitue à vrai dire, une véritable profession, la plus complexe, la plus délicate à remplir, mais en même temps, la plus belle, la plus utile et la plus importante, socialement parlant. Mettons tout en oeuvre pour en finir le plus tôt possible avec la guerre: à la bonne heure! Mais ayons à coeur de gagner la paix mondiale et aussi et surtout la paix sociale chez-nous; c'est à cette seule condition que nous préparerons véritablement l'après-guerre.

Parmi les moyens qui aideraient notre société à atteindre cet idéal, il y a pour une large part, la législation, ou plutôt l'intervention de l'Etat. Ainsi par exemple, pour empêcher le travail de la femme mariée, de celle qui sincèrement est dans l'obligation de gagner le pain de ses enfants, parce que le salaire du père est insuffi-

sant il faudrait accorder le salaire familial au père:

"La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants." 1.

Si la mère est veuve, alors qu'on lui fournisse un revenu fixe et suffisant sous forme de pensions ou d'allocations aux mères nécessiteuses.

S'il y a maladie, infirmités, accidents, pourquoi alors un système d'assurances sociales ne viendrait-il pas remédier aux suites du chômage qu'entraîne l'incapacité du père.

Pour suppléer à l'insuffisance des salaires, quand le nombre des enfants augmente, il y aurait enfin les allocations familiales qui semblent bien les plus légitimes des allocations. Cette mesure de justice sociale si admirable veut que les familles nombreuses qui maintiennent les forces vivantes de la nation et contribuent à l'accroissement de sa population, reçoivent une attention spéciale. S'il est un service en effet que l'Etat doit récompenser, c'est bien celui des parents donnant de nombreux enfants à la patrie.

Un système d'orientation de la femme dans l'industrie serait aussi de grande utilité. Ce système consisterait à orienter les jeunes filles vers les occupations

1. Leon XIII, "Rerum Novarum".

qui se rapprochent davantage de celles du foyer, comme la confection par exemple.

Enfin, il faudrait accorder une place à l'éducation familiale, à tous les degrés de l'enseignement. Il s'agirait de initier la jeune fille aux responsabilités, aux tâches et aux problèmes de la vie familiale; l'initier au dévouement; lui apprendre que si elle a des loisirs, elle se doit de par le précepte divin de la charité fraternelle, de donner à sa famille et à la société l'aumône des trésors de son coeur et de son esprit. Ce sera pour elle un excellent moyen de se préparer à sa mission. Car, à la base de toute réforme il faut mettre l'éducation religieuse qui donne à chacun le sens de ses responsabilités et l'éducation sociale qui indique à chacun la façon de remplir le mieux possible son rôle dans la société où il vit.

Malgré tous nos plans de réforme, il restera toujours un grand nombre d'ouvrières dans les usines et les manufactures. Mais il n'y a pas lieu de désespérer de leur sort lorsque on songe au travail splendide que poursuit en ce moment, l'Ecole de Service Social de l'Université de Montréal, dont le rayonnement se fait déjà sentir dans bon nombre d'établissements industriels.

"L'Ecole de Service social de l'Université de Montréal a pris en 1942 l'initiative de former des travailleurs sociaux d'usine. Avant la guerre les industriels canadiens se plaignaient souvent du mécontentement des ouvriers et leur lenteur calculée au travail. Avec la guerre, les relations entre patrons et ouvriers restent encore plus tendues. La demande pressante d'ouvriers donne à ceux-ci une indépendance que mettent en relief le nombre des absences et l'instabilité de la main-d'oeuvre... Avec la philosophie de lutte des classes sous-jacente, la propagande des syndicats internationaux, le mécontentement grandit, les frictions se multiplient jusqu'à déjouer les prévisions de l'industriel le plus consciencieux. Comment tempérer ces malaises, adoucir les chocs et revenir à l'équilibre? Aux prises avec les mêmes difficultés, l'Angleterre a recouru au service social industriel qui s'est si bien imposé dans les usines anglaises que le gouvernement loin d'y voir un service de luxe, l'insère dans son programme national comme service de première importance en temps de guerre. Au Canada, certains industriels éclairés l'utilisent déjà afin de rapprocher patrons et ouvriers et le syndicalisme catholique y voit un puissant instrument d'action syndicale...

Ce service présente au patron toute une série

d'améliorations et de réformes destinées à protéger l'ouvrier qui se débat sans cesse contre les risques de la vie.

Tout d'abord, au point de vue hygiénique le service social s'occupe d'une façon particulière de la santé de l'ouvrier en veillant sur les conditions d'éclairage, de chauffage et d'humidité des usines. Il introduit un service médical, un service dentaire et même un service ophtalmique. Il voit à l'organisation des cantines pour que les ouvriers puissent se procurer facilement repas et collations substantiels. Il se préoccupe aussi des problèmes moraux que soulève la vie en usine: séparation des hommes et des femmes dans les cantines et autant que possible au travail et dans le transport. Bref, il s'ingénie à trouver sans cesse les améliorations qui rendront plus intéressante la vie ouvrière...

Enfin, le service social exerce son action dans l'éducation de l'ouvrier et du patron. Par-là il manifeste son caractère vraiment social. Education par la bibliothèque, utilisation des loisirs, établissement de cours de religion, étude du mouvement ouvrier et des relations industrielles.

C'est à "l'auxiliaire" sociale que revient la tâche d'appliquer cet immense programme.... Le service social, par le dépistage des maladies et par une surveillance sa-

nitaires des ateliers, évite d'innombrables pertes de temps. De plus, en créant dans l'usine un climat de gaieté, il diminue chez les travailleurs la neurasthénie, la fatigue et le mécontentement contre la machine. Il économise aussi beaucoup de temps par un choix plus sévère exercé sur l'embauchage et une meilleure utilisation du personnel...

D'une façon générale, le service social industriel assure un meilleur rendement à l'usine, en créant une atmosphère favorable à la collaboration et au travail... Le véritable esprit qui doit animer le Service social industriel doit jaillir d'un sentiment plus profond: le souci d'humaniser et de christianiser l'usine... Déjà une association professionnelle de chefs d'usine songe sérieusement à réaliser l'action sociale patronale par le service social industriel. Il faudra donc former un personnel compétent. C'est à quoi s'engage, en plus de ses nombreuses tâches, l'Ecole de Service social de l'Université de Montréal."

Heureuse initiative qui s'inspire de la doctrine sociale de l'Eglise. Cette doctrine en effet, n'aboutit pas à l'abolition de tout travail des femmes à l'usine, à la prohibition légale complète, parce qu'une mesure aussi radicale irait à l'encontre d'autres intérêts sociaux. Mais elle ne le tolère qu'à titre d'ex-

l. Emile Bouvier, s. j., relations, sept./42 pp 233-234-235

ception et exige que des précautions spéciales soient prises pour rendre ce travail aussi conforme que possible aux capacités de la femme et aux dangers que lui fait courir cette aventure. Le Service social industriel voit à ce que toutes ces conditions soient observées. Puissent les patrons, de plus en plus nombreux, en comprendre la nécessité et consentir à bénéficier de ses services.

En attendant que cet apostolat organisé exerce son influence bienfaisante sur toutes nos usines, comptons sur la jeune ouvrière sérieuse pour entraîner ses compagnes dans la voie d'une conduite sage et réservée. Qu'elle se fasse petite âme de lumière dans le milieu où elle travaille. Quel bien peut-elle faire, seulement par l'exemple de son maintien digne, de ses toilettes de bon goût! Qu'un seul regard de ses yeux purs suffise pour interrompre les propos hardis ou licencieux, les moindres attaques lancées contre la religion et ses lois, les atteintes portées à la réputation du prochain. Quelle oeuvre d'apostolat elle peut accomplir, si elle veut, et combien plus efficace peut-être que beaucoup de sermons que les étourdies écoutent mal ou pas du tout.

Heureusement pour notre société, il y en a de

ces âmes d'apôtres. Le Maître suscite à chaque époque de l'histoire les chefs dont Il a besoin pour continuer son oeuvre. Aussi notre société qui se perd en activités fébriles a-t-elle vu se former dans son sein des groupements qui ont pour mission de rechristianiser le monde tant ouvrier que non ouvrier. C'est l'ère de l'organisation. On se réunit en cercles d'étude; on aborde en commun les problèmes les plus variés; on travaille désormais en équipe sur tous les plans. On cherche à faire apprécier davantage la valeur du sacrement de mariage. Jamais, la jeunesse catholique n'a tant parlé ou écrit sur le corps mystique du Christ, sur la fonction sociale de la liturgie. On dirait que toute la pâte humaine est prête à lever sous l'action du ferment de Dieu.

Une étude sur "la femme dans l'industrie au Canada" ne saurait être complète sans un mot au moins de ce retour aux petites industries domestiques qui s'appelle "l'Artisanat" I

Le mouvement est lancé déjà depuis plusieurs années et c'est la province de Québec qui a pris le devant. A mesure que la grande industrie s'emparait de plus en plus de la main-d'oeuvre féminine, quelques personnes éclairées firent comprendre à leurs collègues qu'il était

grandement temps de réagir et de réinstaller dans les foyers ruraux la vie industrielle de jadis. Un peu avant que les derniers vestiges de cette ancienne activité campagnarde des arts et des métiers furent complètement disparus, quelques justes cris d'alarme se firent entendre au Parlement de Québec.

Pour encourager le retour à l'Artisanat on fonda donc l'Ecole des Arts domestiques. Cette Ecole qui préleva par une exposition magnifique en 1930, suggéra au Parlement de Québec d'hospitaliser dans ses plus riches salons, les pièces les plus caractéristiques de l'élan artisanal. La succession de remarquables expositions interprovinciales enrichit déjà grassement les statistiques. Cette Ecole a déjà accompli depuis les quelques années de son existence une action éducative qui rayonne et s'impose de plus en plus. Dans tous les coins de la province, dans la Gaspésie comme dans la région de Labelle, dans les comtés de Témiscouata, Kamouraska, L'Islet, Montmagny, sur l'île d'Orléans de même qu'au lac St Jean, sans oublier les cantons de l'Est, nous trouvons en quantité des pièces de tweed, de flanelle, de toile, de catalogue merveilleusement faites et comparables presque sous tous les rapports, aux tissus commerciaux. "En cinq ans, faisait-on remarquer à un Congrès de l'U.C.C., tenu à Rigaud en 1936, dans le Québec le nombre des métiers est passé de 2,000 à 52,000 et le nombre des rouets de 5,000 à 80,000.

Cette oeuvre magnifique eut des répercussions jusque dans les autres provinces qui réveillées à leur tour, à la renaissance artisanale voulurent faire leur part. L'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie Britannique tentent de formidables essais. Leurs ministères de l'agriculture réservent une section spéciale à cette oeuvre féminine. Ontario possède des associations privées très fertiles. Le Nouveau-Brunswick a déjà réussi des travaux magnifiques et même St Pierre Miquelon avec ses ressources très restreintes trouve dans la reprise des petits métiers une aide féconde.

Une fois la guerre terminée alors que les esprits bouleversés rentreront dans le calme, nous avons confiance que l'Artisanat qui n'a cessé son travail bienfaisant, solutionnera chez-nous, au moins l'un des problèmes de l'après-guerre. Il apportera la joie dans les foyers; cette joie des techniques acquises qui s'enchevêtre au labour comme l'étope au rouet; cette joie qui résulte de la certitude en un mot d'avoir fait "du beau travail".

La maison de l'ouvrier, de l'ouvrière ne sera plus alors simplement un abri où tout le monde s'ennuie, mais un foyer vivant agrémenté de saveur. C'est la tâche de l'Artisanat de contribuer au bonheur quotidien en faisant de ces intérieurs une atmosphère heureuse et morale.

Un hommage justifié doit donc être rendu à

ces vaillantes tisseuses qui ont si brillamment corroboré le mouvement. Toujours ardentes au travail et riches d'initiatives, elles ont cru opportun d'abandonner les habitudes du siècle et faire revivre les anciennes coutumes comme les vieilles industries. Que de courage, que de patience et d'habileté leur valent aujourd'hui leur réputation d'artisans dont les travaux dépassent de très loin le stade élémentaire de l'ancienne production.

Il n'y a pas que le tissage qui intéresse le mouvement artisanal. Celui-ci inclut dans son programme la céramique, la teinture végétale, la tannerie domestique, l'ornementation et que sais-je encore! Un jour Miendra, espérons-le où l'on donnera à ces industries domestiques tous les encouragements dont elles ont besoin pour se développer pleinement. On les aidera financièrement par exemple au moyen d'octrois; on les encouragera moralement par des témoignages nombreux d'appréciation et par la vente organisée des produits sortis des mains féminines.

Ainsi l'Artisanat aura contribué à réussir ce tour de force de "garder au foyer l'épouse et la mère de famille."; et celle-ci heureuse de se retrouver enfin chez elle y fera revivre les traditions des ancêtres!

XXXXXXXXX

A la suite de cette étude, devant l'émancipation de la femme, il serait dangereux d'en arriver à une

conclusion déprimante, si nous n'avions la certitude qu'un mouvement de réaction a commencé son oeuvre. Avec le ferme appui de ces forces vives que sont l'Action catholique, le Service social et l'Artisanat, il est permis d'espérer en l'avenir. Suivant le mot du poète:

"Attachons au passé quelques doux souvenirs,
Le travail au présent, l'espoir à l'avenir".

Et concluons avec M. l'Abbé Lionel Groulx: "Les temps sont proches, ce nous semble, où, pauvres, prodigues, dispersés, maintenant que nous reviennent plus souvent l'image du passé et le carillon des gloires anciennes, nous allons rentrer, pénitents, dans la maison de nos pères."

Bibliographie -Livres:

Léon Say, Nouveau Dictionnaire d'Economie politique

E.O. Lami, Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels.

J. Noel Fauteux, Essai sur l'industrie au Canada, sous le régime français.

Lionel Groulx, Chez nos ancêtres.

Marius Barbeau, Québec où survit l'ancienne France.

Gustave Lanctôt, Le Canada d'hier et d'aujourd'hui.

Stewart, Canadian Labor Legislation .

A.E. Grauer, Labour Legislation.

Revue et journaux:

L'école sociale populaire.

Le Document

Relations

La famille

The Labour Gazette

The Labour News

Canadian Business

Industrial Canada

Canadian Welfare

Revue et journaux (suite)

Le travail et la vie syndicale

La jeunesse ouvrière catholique

Le mouvement ouvrier

Le Devoir

Le Droit

Annuaire du Ministère du Travail

Annuaire du Canada.